



## VILLE DE HOUILLES

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026 à 20 h 31, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.  
(Convocation et affichage effectués le 10 avril 2026).

#### PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M<sup>me</sup> DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M<sup>me</sup> COURTET Jennifer, M<sup>me</sup> JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M<sup>me</sup> CHARLOT Floriane, M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M<sup>me</sup> PELLAUMAIL Isabelle, M<sup>me</sup> SINACOLA Agnès, M. CARMIER Patrick, M<sup>me</sup> ZAHZOUH Lauryn, M<sup>me</sup> COLOMBANI Florence, M<sup>me</sup> PILLON Émilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M<sup>me</sup> BA Charlotte, M. CABROL Christophe, M<sup>me</sup> HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> ODINOT Janick, M<sup>me</sup> GONÇALVES Sylvie, M<sup>me</sup> BELALA Monika, M. MOURTOUX Jean-François.

#### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- |                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| - M <sup>me</sup> GOMMÉ Stéphanie | par M. COSTA Constantino,             |
| - M. SCHMIDT Matthieu             | par M <sup>me</sup> BELALA Monika,    |
| - M. GOUT Christophe              | par M <sup>me</sup> COURTET Jennifer, |
| - M. CHAMBERT Julien              | par M. CHAMBON Julien.                |

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M<sup>me</sup> **BELALA Monika** a été désignée pour remplir ces fonctions.

\*\*\*\*\*

**Le jeudi 16 avril à 20 h 30**  
**À L'HÔTEL DE VILLE – SALLE SCHËLCHER (1<sup>ER</sup> ÉTAGE)**

**ORDRE DU JOUR**

- I. Adoption du procès-verbal verbatim de la séance du 29 mars 2026**
- II. Délibérations adoptées par le Conseil municipal**
  - 1- DIRECTION DES FINANCES** - Débat d'orientations budgétaires - Rapport d'orientations budgétaires 2026
  - 2- DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & ET DE LA VIE ASSOCIATIVE** - Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 € – Exercice 2026
  - 3- DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Désignation des représentants de la Ville de Houilles au sein du groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine pour différents segments d'achats
  - 4- DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE** - Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des commissaires
  - 5- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES** – Révision du tableau des effectifs

**\*\*\*\*\***

**Monsieur le Maire :**

Bonsoir à tous. Merci de vous installer. Il est 20 h 30 ; nous n'allons pas commencer trop en retard. Je déclare la séance ouverte. Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Je vous propose de désigner Madame Monika BELALA, prochaine dans l'ordre alphabétique des conseillers municipaux. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Madame BELALA, nous vous proposons d'être notre secrétaire de séance puisque vous êtes la suivante dans l'ordre alphabétique.

**Madame BELALA :**

Écoutez, je vous remercie. J'accepte bien volontiers. Je pensais que c'était toujours la personne la plus jeune de l'assemblée, mais bon...

**Monsieur le Maire :**

Non, nous avons décidé de changer. Nous le faisons dans l'ordre alphabétique. Comme cela, tout le monde tourne.

**Madame BELALA :**

Très bien. J'accepte. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci. S'il n'y a pas d'opposition, notre secrétaire de séance est désigné et nous pouvons donc procéder à l'appel. Madame BELALA, je vous laisse faire l'appel. Prenez votre temps. Prenez votre temps.

**Madame BELALA :**

Vous m'avez fait la surprise. Pardon, je ne savais pas que tout était prévu à l'avance. Excusez-moi.

*Madame Monika BELALA procède à l'appel.*

**Monsieur le Maire :**

Merci, Madame BELALA. Le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**I- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL VERBATIM DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2026**

**Monsieur le Maire :**

Il est proposé d'adopter ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des observations ? Nous sommes décalés d'un. Nous rattrapons le décalage au prochain conseil puisque le délai est d'au minimum 10 jours entre deux pour avoir les retranscriptions par le prestataire qui nous fait cela. De ce fait, comme il n'y a eu qu'une semaine, nous sommes forcément décalés d'un conseil municipal. C'est bon pour vous ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**Octroi de la protection fonctionnelle à Julien CHAMBON et à certains élus du mandat 2020-2026**

**Monsieur le Maire :**

Le 23 février 2026, la Ville a accordé le bénéfice de la protection fonctionnelle aux élus suivants : Julien CHAMBON, Clément BATTISTINI, Hadji SEKKAI, Pierre MIQUEL, Brigitte CHATELLET, Silver MAGA, Sandrine MARTINHO, Julien CHAMBERT, Janick ODINOT et Christophe HAUDRECHY. Cette décision fait suite à des faits survenus dans l'exercice de leurs fonctions électives à l'occasion desquels les intéressés ont fait l'objet d'outrages, d'atteintes à la vie privée, d'abus de confiance, d'associations de malfaiteurs, de recel de données personnelles, notamment par le biais d'enregistrements vocaux recueillis sans le consentement des élus visés.

Après examen de la situation et vérification des conditions légales d'octroi, il a été considéré que ces faits n'étaient pas détachables de l'exercice du mandat électif et qu'ils justifiaient en conséquence la mise en œuvre de la protection fonctionnelle par la commune. C'est dans ce cadre que Monsieur Julien CHAMBON et les élus précités ont sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle tel que prévu par l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que cette protection est accordée sans intervention d'une délibération du Conseil municipal.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article précité, la présente information a été portée à la connaissance des membres du Conseil municipal par le biais d'envois postaux et courriels dans un souci de transparence sur l'usage des moyens communaux ainsi qu'à Madame la sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye.

Par conséquent, Monsieur Julien CHAMBON ainsi que les élus du mandat précédent précités bénéficient de la protection fonctionnelle pour les faits évoqués ci-dessus.

Pour rappel, la protection fonctionnelle couvre notamment les frais de procédure, frais de commissaire de justice, honoraires d’avocat et l’éventuelle assistance psychologique. Le contrat d’assurance de la collectivité pourra prendre en charge certaines des dépenses exposées dans cette affaire selon les conditions prévues au contrat.

Est-ce qu’il y a des observations sur ce point ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Il s’agit d’une affaire qui n’est pas drôle et nous nous en serions bien passés. Maintenant, je pense que les Ovillois commencent à la comprendre et à la cerner. Je n’en rajouterai donc pas sur le fond. Juste pour préciser, parce qu’il ne s’agit pas d’une obligation, que la protection fonctionnelle a également été accordée à des agents de la collectivité.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Dans un souci de transparence : la protection fonctionnelle qui avait été accordée dans le cadre de l’affaire contre *Le Point* qui s’est terminée normalement cet après-midi a coûté à la collectivité 93 818 € et celle concernant Madame MARTINHO un peu plus de 6 300 €.

Nous allons passer à l’ordre du jour.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOURTOUX :**

Une question complémentaire à propos de cela. Dans les débats que nous voyons sur les réseaux sociaux, la principale justification à ces écoutes est la question des éventuels méfaits que ces écoutes auraient permis de relever dans le cadre de la gestion du précédent maire. Cela fait un peu plus de quatre mois que les écoutes auraient commencé. Cela fait à peu près deux mois qu’elles ont été portées à la connaissance de l’ancien maire. Force est de constater que cet argument qu’il y avait besoin de faire des écoutes parce qu’il y avait des preuves à réunir est un argument qui a bien pris dans l’opinion. Maintenant que le temps a commencé à passer, j’aimerais savoir quelles sont concrètement les éventuelles plaintes ou procédures qui auraient été engagées, soit en tant que simple citoyen, soit depuis – cela fait trois semaines – que vous êtes aux affaires, sur ces méfaits révélés potentiellement par ces éventuelles écoutes. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Avec le service juridique, nous avons contacté l’avocate en charge de l’affaire qui défend Monsieur CHAMBON et les autres élus et elle ne nous a pas fourni la plainte. Elle nous a simplement donné une attestation comme quoi il y avait bien eu un dépôt de plainte dans le cadre de l’article 40–1, de mémoire, du code de procédure pénale. Voilà. C’est tout ce que je sais.

**Monsieur MOURTOUX :**

Il ne s’agit pas tout à fait de ma question. La question n’est pas sur la plainte contre les auteurs des écoutes mais contre, en gros, Monsieur CHAMBON ou quiconque qui aurait potentiellement fait des actes répréhensibles que je ne préciserai pas et qui auraient été potentiellement révélés par ces écoutes. Je pose cette question parce que beaucoup de gens me disent qu’il valait mieux faire des écoutes même si cela était illégal car cela permettrait potentiellement d’avoir des preuves sur des choses plus graves. Donc y a-t-il eu, depuis, des éléments concrets sur des choses plus graves ?

**Monsieur le Maire :**

Non, pas à ma connaissance. Après, l’enquête suit son cours, apparemment. Voilà. C’est tout ce que je sais.

**Monsieur MOURTOUX :**

Il n’y a donc pas d’enquête en dehors de celle sur les écoutes ?

**Monsieur le Maire :**

Non, non, il n’y a pas d’enquête en dehors de celle-là.

**Monsieur MOURTOUX :**

D'accord. Il n'y a donc pas d'éléments concrets. D'accord.

**Monsieur le Maire :**

Non. Pas du tout.

**Monsieur MOURTOUX :**

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Je n'en ai pas plus que cela, en tout cas, en ma possession.

Nous passons au point n° 1.

\*\*\*\*\*

## **II- DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DCM 26/033 – DIRECTION DES FINANCES – Débat d'orientations budgétaires – Rapport d'orientations budgétaires 2026**

#### **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAMBART, Adjoint délégué aux Finances, à la Commande publique et aux Affaires générales :**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Un point important sur le rapport d'orientations budgétaires 2026. Un exercice assez connu, qui est obligatoire avant le vote du budget, qui se fait de façon particulière et qui se fait dans un temps ramassé, sur le mois d'avril, juste après les élections, avec un ROB aujourd'hui et un budget qui sera voté le 30 avril. Il y a donc eu effectivement peu de temps pour constater ce qu'il se passait sur les finances de la Ville dans un contexte global qui est, en plus, assez contraint ; je vais y revenir plus précisément.

Je vais déjà commencer par le contexte global, le contexte national et international, qui est assez connu maintenant, en ce qui concerne la loi spéciale et la loi de finances 2026 qui a été votée en début d'année après des péripéties au niveau du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Mais bon, tout cela est derrière nous. Les collectivités locales, de façon générale, sont appelées à participer à l'effort national de redressement des finances publiques pour 2 milliards d'euros. Le chiffre initial au mois de décembre était bien supérieur, mais après interventions des élus, nous nous retrouvons à 2 milliards d'efforts. Principalement, pour les communes – puisque c'est là-dessus que nous nous sommes concentrés –, il y a ce que l'on appelle la hausse des cotisations de retraite pour les fonctionnaires d'environ 300 000 € en ce qui nous concerne. Les grandes dotations de fonctionnement restent stables en ce qui nous concerne, surtout la dotation globale de fonctionnement. Le Fonds vert est en légère hausse. Il s'agit d'une hausse par rapport à la baisse initiale qui était programmée, mais globalement par rapport à l'année 2025, il s'agit d'une baisse. Le fonds de compensation de la TVA est également normal. Il s'agit de quelque chose de stable. Il s'agit d'une grosse recette chez nous, comme vous le verrez tout à l'heure. Les bases fiscales de la taxe foncière bâtie évoluent au vu de l'actualité économique, à savoir 0,8 %. Il y avait un sujet un peu technique – je l'ai mis là : le DILICO. Il s'agissait d'une ponction supplémentaire de l'État sur les collectivités locales. L'année dernière, c'étaient les grandes communes. Maintenant, c'est concentré sur les Régions et les EPCI. Je ne vais pas m'y appesantir.

D'autres éléments de contexte qui montrent les contraintes financières qui pèsent sur les communes : la taxe d'aménagement qui devient un vrai souci national puisque l'État verse assez mal cette taxe. Il s'agit de la taxe qui existe quand on fait construire une maison. Nous payons une taxe d'aménagement si nous avons des grands travaux. Il s'agissait de quelque chose qui était versé assez facilement mais depuis 2025, cela est très mal versé, mais cela est, je nous rassure, national.

Ensuite, nous avons également une situation nationale qui nous concerne aussi : la situation complexe financière des Conseils départementaux. Le Conseil départemental des Yvelines a effectivement une situation financière complexe et à ce sujet l'État a décidé de définir un plan de sauvegarde nationale de 600 millions. Il ne s'agit pas du seul Département. Malheureusement, je travaille dans le Val-d'Oise et lui aussi se retrouve dans une situation financière complexe. Je le dis gentiment quand je dis complexe car cela est complexe.

Après, je ne vais pas m'étendre sur la situation économique internationale et les tensions que nous vivons depuis la crise entre les États-Unis, Israël et l'Iran et le Moyen-Orient et les retombées dont nous entendons tant parler toute la sainte journée, notamment ce qui va nous concerner sur les coûts des prestations, notamment sur le coût des fluides. Il s'agit de choses qui sont assez connues et à chaque fois qu'il y a une crise internationale nous en subissons les effets. Il y a des effets visibles pour nous, les citoyens, mais il y en a également des invisibles qui ont des effets sur les coûts de construction, c'est-à-dire que vous avez les indices de coût de la construction qui peuvent tout à coup augmenter mécaniquement à cause de cette situation internationale.

Je vais passer immédiatement à la situation locale parce que je pense que c'est ce qui intéresse tout le monde. Il faut toutefois que vous notiez que notre contexte national et international est contraint. Nous nous retrouvons donc dans une situation pour le moins complexe au niveau du compte administratif 2025. Vous le voyez sur la slide dernière moi, le chiffre tout en bas à droite, signifie que nous nous retrouvons avec un résultat de clôture de - 4 269 000 €. Ce chiffre a évolué pour ceux qui ont participé à la réunion de mardi soir. Depuis mardi soir, nous avons encore affiné le travail avec les services de gestion comptable, c'est-à-dire avec les services de l'État, et aujourd'hui ce chiffre a été avéré, intégré par les services de l'État comme le chiffre définitif de notre résultat de clôture puisque nous avons signé les documents en conséquence et l'État l'a également vérifié par ce que l'on appelle la concordance des chiffres entre notre comptabilité et celle que l'État tient. Nous nous retrouvons donc malheureusement avec cette situation de - 4 269 000 €.

Je passe à la slide suivante. Cela veut donc bien dire qu'il y a un résultat négatif de clôture ; cela est assez évident. Quand nous sommes arrivés aux affaires le 30 mars, c'est-à-dire le lendemain de l'installation du Conseil municipal, ce résultat était à 6 637 000 €. J'ai mis RAR à revoir : il s'agit des restes à réaliser. Il y avait des écritures comptables qui étaient mal écrites, mal faites. J'ai donc travaillé avec le service financier ainsi qu'avec le service de gestion comptable et la préfecture pour faire en sorte que ces écritures soient assainies, tout cela en deux semaines, puisque nous avons fini vendredi voire encore jusqu'à hier, et aujourd'hui nous ne sommes plus qu'« à » un déficit de 4 262 000 €. Cela représente près de 9 % des recettes de fonctionnement puisque c'est le ratio auquel nous devons le comparer, c'est-à-dire un trou – nous allons le dire comme cela – important. Et ce trou va au-delà d'une règle qui s'appelle la règle des 5 % de déficit, c'est-à-dire qu'une commune peut aller jusqu'à un déficit de 5 %, en tous les cas en ce qui concerne notre strate démographique. Il ne s'agit pas de choses recommandées. Personnellement, je préconise toujours que l'on reste au-dessus de zéro et pas forcément en dessous, mais il s'agit d'une règle qui a été instituée pour les cas de crise. Par exemple, il s'agit de choses qui ont pu servir lorsqu'il y a eu la crise Covid. Il s'agit d'une institution législative pour ce genre de situation, pas pour des situations où la vie normale fait son œuvre.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec cette situation. Il s'agit d'une situation de près de 9 % de déficit. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous sommes potentiellement sous les fourches caudines de la saisine de la Chambre régionale des comptes. Cette Chambre régionale des comptes peut être saisie par le préfet. Le préfet ne saisira pas tout de suite parce que, techniquement, le préfet doit saisir la Chambre régionale des comptes s'il juge que notre façon de procéder au redressement de la situation par le budget est bonne ou pas bonne. En général, techniquement, il le fait en deux temps. Il regarde notre budget. Notre budget, nous allons le voter le 30 avril. Si nous n'avons pas pris compte de cette situation, il devrait saisir la chambre régionale des comptes. Si nous en prenons compte, il devrait ne pas la saisir. Mais, cela reste à sa discrétion.

Un des effets induits les plus directs, c'est donc que le rapport d'orientation budgétaire et notre budget doivent montrer la voie du redressement, c'est-à-dire assainir les comptes. En clair, essayer le plus possible de repasser au-dessus de zéro, si tant est que cela soit possible sur l'année 2026 qui, je le signale, sera une année courte d'exécution puisque nous votons le budget fin avril et que l'on exécute en général le budget jusqu'à fin-mi-novembre, date de clôture de l'exercice qui nous est imposé par l'État. Donc un exercice relativement rapide et il faudra que nous soyons bons voire très bons pour améliorer la situation.

À cela j'ajoute que notre trésorerie est très basse. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, notre trésorerie était à 500 000 € le lundi 30 mai. Elle est aujourd'hui à 1,2 million. Cela s'est légèrement amélioré, mais cela est largement insuffisant pour payer les factures du quotidien. Nous avons des retards relativement importants de paiement des factures auprès des entreprises, notamment les entreprises qui ont terminé sur les grands chantiers, ce qui est un vrai souci. Une ligne de trésorerie a donc été prise au mois d'août 2025 et cette ligne de trésorerie, nous devons la rembourser avant le 28 août 2026. J'espère que nous pourrons la rembourser parce que, aujourd'hui, il faut rembourser 3 millions. Nous ne les remboursons pas forcément d'un coup ; nous les remboursons en plusieurs paliers, mais la priorité, comme je l'ai vu avec le directeur financier aujourd'hui, est de payer les entreprises que nous ne payons pas. Il s'agit de la grande priorité. J'espère qu'à terme, nous ne serons pas obligés – nous allons vous présenter un budget sans emprunt ; je vais vous expliquer pourquoi –, nous ne serons pas conduits à avoir malheureusement un emprunt pour équilibrer cette problématique de ligne de trésorerie. Logiquement, cela ne se fait pas. Cela ne doit pas se faire parce qu'emprunter pour rembourser une ligne de trésorerie, c'est de très mauvaise gestion.

Donc, aujourd'hui, comme je vous le disais, nous nous devons de redresser la barre et donc d'agir. Nous avons pris contact dès la première semaine avec le service de gestion comptable et ensuite avec les services du contrôle de légalité du préfet. En l'occurrence, j'ai eu la responsable deux fois : une pour constater que nous étions dans cette situation et la deuxième, c'est-à-dire la semaine dernière, pour dire je vous propose un projet de budget, dites-moi s'il est en ligne avec ce que vous pensez être bon pour la commune et ce que l'on appelle la jurisprudence de la Cour des comptes. Elle m'a dit, après quelques petits ajustements, cela nous convient. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il ne faudra pas que nous ayons d'emprunt d'équilibre comme cela est habituel lorsque l'on fait un budget. Dans une ville de 34 000 habitants, on a des investissements nourris et on a, comme cela se fait un peu partout, un emprunt d'équilibre qui était prévu l'année dernière sur le budget de la précédente municipalité de 7,7 millions. Là, il est préconisé de ne pas mettre d'emprunt d'équilibre et donc de diminuer considérablement les dépenses d'investissement. C'est ce que nous avons fait. Nous avons baissé de 5 millions les dépenses d'investissement comme nous le verrons tout à l'heure.

Ensuite, le préfet va examiner notre budget à la loupe. Il va examiner quelques lignes : un, est-ce qu'il y a de l'emprunt ? Nous avons dit non. Il va regarder toutes nos recettes en investissement, notamment nos cessions foncières. Il va regarder nos restes à réaliser pour savoir s'ils sont sincères. Avec le travail que nous avons effectué pendant deux semaines avec le service de gestion comptable et le directeur financier, cela devrait l'être. Mais bon, j'espère que cela ira encore mieux car il faut savoir que pour passer de 6 637 000 à 4,26 millions, nous avons nettoyé les restes à réaliser d'environ 1 million d'euros, 500 000 € de dépenses qui étaient inscrites depuis 2020 qui n'avaient pas été nettoyées et 500 000 € qui étaient inscrits par erreur. Ils reviennent donc se verser sur le budget 2026. La sincérité de notre budget sera donc vérifiée par le préfet d'une façon très appuyée, notamment sur les recettes d'investissement, tant nos subventions que nous avons inscrites que les cessions de fonciers qui représentent, si je me rappelle bien, 5 780 000 €.

Nous avons donc un budget que l'on qualifiera de fragile et sur lequel nous devons travailler d'une façon forte pour redresser la barre. Classiquement, nous nous situons également dans un budget de transition. Nous sommes dans ce cas-là, mais un budget de transition particulier. En général, une équipe municipale qui arrive et qui reprend les affaires regarde le programme qui a été préparé par l'équipe précédente, ne le touche pas trop ou à la marge, fait ce que l'on appelle une décision modificative deux mois après, une fois qu'elle a bien analysé les choses. En l'occurrence, c'est ce que

nous allons faire, mais nous nous sommes concentrés à essayer de comprendre la situation et à améliorer le déficit, si tant est que passer de 6 637 000 à 4,26 millions soit une amélioration ; cela en est une, mais j'aurais effectivement espéré mieux. Autre chose : nous nous sommes mis d'accord avec le service de gestion comptable pour faire une reprise anticipée. Il n'y aura pas de vote du compte administratif avant le mois de juin. Nous nous sommes donc mis d'accord sur les écritures comptables et cela fait l'objet de ce que l'on appelle une reprise anticipée du résultat.

Dans la méthode, sur la façon dont nous allons procéder pour redresser la barre, nous allons faire des choses très simples, mais très longues et très fastidieuses : nous allons reprendre les ateliers budgétaires avec les services et les élus et nous allons regarder s'il y a des marges de manœuvre qui peuvent être dégagées en fonctionnement comme en investissement pour dégager, comme vous le verrez après, 800 000 à 1 million d'euros en section de fonctionnement. Les efforts ne sont pas seulement à fournir sur les dépenses mais ils doivent être également fournis sur les recettes parce que nous voyons que nos recettes, parfois, sont basses ou à optimiser, notamment sur certains postes, ce que je ne m'explique pas encore : sur les recettes de cantine et sur les droits de stationnement ou les redevances d'occupation du domaine public. Il s'agit de choses auxquelles je ne sais pas encore répondre. Nous travaillerons donc également sur l'optimisation des dépenses mais aussi sur l'optimisation des recettes en fonctionnement. Et sur l'investissement, nous allons essayer d'accomplir au mieux cette section d'investissement et surtout bien, bien travailler sur les recettes pour ne pas être en déficit. Voilà.

Tu veux intervenir ?

**Monsieur le Maire (hors micro) :**

Non, non. Tu as fini ?

**Monsieur LAMBART :**

Non, je n'ai pas fini. Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette situation ? C'est parce qu'il y a eu beaucoup, beaucoup de dépenses, un mode de gestion qui a été centré sur l'augmentation continue des dépenses sans effectivement trop regarder si cela pouvait s'arrêter. Après, je ne remets pas forcément en cause toutes les dépenses. Il y a des dépenses qui peuvent paraître très normales, des dépenses d'entretien de bâtiments, des dépenses... Mais après, il y a des dépenses qui peuvent paraître beaucoup plus complexes à comprendre. Il y a eu une hausse des coûts de budget communication et événementiel très importante de l'ordre de près de 100 000 € sur un budget de 679 000 €. Après, il y a eu pas mal d'entretiens de bâtiments qui ont été faits. Je ne remets pas cela en cause. On peut faire des dépenses, mais le mieux c'est tout de même de respecter le budget, de ne pas dépasser systématiquement les lignes. Il y a eu pas mal de frais d'avocats et d'honoraires, comme vient de le dire Romain... Monsieur le Maire, pardon. Il y a eu également sur certains chantiers des dépassements. Ça, nous le connaissons parce que nous avons vu pas mal de décisions modificatives qui se sont faites dans l'année 2025 tant sur le parc Charles-de-Gaulle que sur la place Michelet, sur la rue Pierre-Clavillier, sur le local MMA. Soit il y avait des dépassements, soit il y avait des choses nouvelles non-inscrites. Aujourd'hui, nous avons également encore des questions parce qu'il y a parfois peut-être également des dépenses qui ont été engagées sans engagement comptable, c'est-à-dire des factures qui arrivent alors que nous n'avons pas forcément d'engagement comptable. Cela nous arrive encore sur de petites factures, mais j'espère qu'il n'y aura pas de grosses factures qui vont tomber sans que nous sachions d'où cela vient.

Sur le budget 2025, il était prévu par la précédente municipalité un emprunt à 7,7 millions et il n'y a eu qu'une exécution de 3 millions. Nous avons pu en discuter. Je ne vais pas dire que cela est dommage mais d'un point de vue strictement comptable, si l'emprunt avait été fait à hauteur de 4 millions, le résultat serait proche de zéro, ce qui ne serait pas forcément une bonne situation mais qui serait meilleure que celle que nous avons aujourd'hui et qui aurait permis de ne pas être potentiellement saisi par la Chambre régionale des comptes. Il n'y a donc pas eu de saisie ni de recours à l'emprunt.

Comment allons-nous faire ? Nous allons regarder cela finement comme je viens de le dire. Nous allons assainir la section de fonctionnement. Je vais passer assez vite sur cette slide car j'en ai beaucoup parlé. Nous allons essayer de réduire les charges de fonctionnement sur certains postes. Par exemple, j'ai relevé qu'il y avait une étude de 150 000 € qui n'est d'ailleurs pas dans le chapitre études mais dans un autre compte, le compte 611, pour 150 000 € avec un bureau d'études qui s'appelle Finances territoire pour aller chercher des subventions. Nous allons regarder ce qu'il y a dans le fond, mais je préconise que nous allions plutôt chercher des subventions avec un fonctionnaire, quelqu'un qui sait faire, plutôt qu'un bureau d'études à 150 000 € même si, si j'ai bien compris, il a bien travaillé – c'est ce que l'on m'a dit – mais cela est tout de même un peu cher. Cette somme est inscrite dans le budget aujourd'hui. Nous l'avons laissée mais il s'agira d'une piste d'économies. Je l'ai vu tout à l'heure, pour tout vous dire, parce que j'ai regardé un peu dans le détail. J'ai pris un peu le temps de commencer à prendre le détail avant de lancer les ateliers.

Sur les ressources humaines, nous n'allons pas brutaliser la masse salariale. Nous allons simplement avoir un gel sélectif des recrutements. Nous allons nous poser des questions sur pas mal de recrutements. Nous allons tout de même prioriser les recrutements sur la direction des services parce qu'il y a beaucoup d'instabilité qui a été créée. Nous allons donc recentrer un petit peu sur la direction des services pour remettre de la méthode et un peu d'ordre. Nous allons essayer aussi d'embaucher des titulaires. Ce n'est pas que je suis pour embaucher que des titulaires mais c'est la loi déjà et ensuite on embauche des non-titulaires quand ils sont aussi compétents. Cela a de plus un avantage, c'est que cela assure une stabilité. Et quand les non-titulaires partent, ils vont en général au chômage et nous payons ce que l'on appelle des allocations de retour à l'emploi qui, ici, coûtent très cher parce que nous sommes passés de 2020 à 2025 de 170 000 à 470 000 € d'allocations et cela est embêtant ; il s'agit d'un signe d'instabilité qui n'est pas bon. Nous allons travailler sur l'organisation du temps de travail parce que, parfois, il y a des gens qui ne sont pas forcément annualisés et qui pourraient l'être. Nous n'allons évidemment pas brutaliser la masse salariale – nous sommes là pour apaiser les choses – mais nous allons essayer de gagner des marges de manœuvre sur ce secteur-là de façon apaisée.

En ce qui concerne les subventions (le compte 65), de façon générale, nous allons rester sur le niveau de stabilité qui était sur la précédente municipalité, en tout cas en 2025. Nous ne touchons effectivement pas à la collaboration et au vivier que représente le monde associatif. Nous en restons donc là.

Je l'ai mis dans la slide : le gain est de viser de 800 000 à 1 million d'euros sur, je le répète, le petit exercice 2026. Il s'agit d'un tableau. Je vais le passer vite car je ne vais pas monopoliser la parole pour laisser la place au débat, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Explique tout de même un peu.

**Monsieur LAMBART :**

Oui, il s'agit d'un tableau qui montre que nous sommes à 48 millions de recettes et de dépenses. Vous voyez que tout en haut, il y a une ligne bleue à zéro. Cela est très embêtant. Il s'agit de la conséquence logique du fait que nous sommes en déficit de clôture. L'année dernière, vous voyez que le résultat de ce que l'on appelle le résultat de fonctionnement reporté était à 5,274 millions. Là, nous n'avons rien à reporter puisque nous sommes en déficit, donc nous avons zéro. Cela est très embêtant parce que lorsque nous serons en fin d'année 2026... En général, on bénéficie de ce que l'on appelle un report de fonctionnement. Là, nous ne l'aurons pas. Nous partirons donc avec rien du tout. Là, nous sommes partis avec 5,274 millions de 2024, mais là nous n'aurons rien du tout. Du coup, nous ne pouvons compter que sur notre force de gestion pour dégager des marges de manœuvre, ce qui est vraiment très difficile. Cela veut dire que l'exercice 2026 sera difficile, mais cela veut dire aussi que l'exercice 2027 le sera certainement à cause de cet élément-là.

Ensuite, je vais faire assez vite parce qu'après il y aura un débat et on pourra peut-être rentrer plus dans le détail, mais nous avons laissé les choses comme elles étaient dans tous les chiffres qui ont été

proposés par les services. Il y a eu quelques éléments apportés par exemple sur le compte 70 qui est le produit des services. C'est là où on enregistre les recettes de tous les services (cantines, crèches, centres de loisirs, périscolaire). Là, nous pouvons constater que nous étions à 6,7 millions en 2025. Nous n'avons encaissé que 6 362 000 € et les services ont défini le nouveau service à 6 417 000 €. Cela n'est pas sans poser question. Par exemple, en ce qui concerne la cantine, il y a une baisse de 200 000 € que je ne m'explique pas. Je ne pense pas qu'il y ait une baisse de fréquentation importante qui explique cela. Bon. Nous allons durant nos ateliers chercher à comprendre pourquoi il y a une baisse sur ce compte-là. Et, 200 000 €, cela n'est franchement pas anodin.

Ensuite, sur le compte 73 et 731, c'est ce que l'on appelle la fiscalité : elle est à 33 millions. Il y a dedans la taxe foncière sur le bâti que nous payons si l'on est propriétaire. Il y a ce que l'on appelle le coefficient qui est versé par l'État pour remplacer la taxe d'habitation. Il s'agit de choses très normales. L'intercommunalité nous verse environ 5 millions suite au transfert de compétences que nous avons eu avec elle. Les droits de mutation, je l'ai mis en rouge parce que c'est toujours quelque chose de sensible ; là, en l'occurrence, ici, ce n'est pas une recette de poche. C'est ce que l'on obtient une fois qu'une maison est vendue ou un appartement. Nous le baissions un peu parce que nous ne savons pas ce que va donner la teneur économique dans le domaine de l'immobilier. Ça monte, ça descend. L'année dernière, cela semblait remonter mais maintenant avec la crise, nous ne savons pas ce qui va se passer. La taxe sur l'électricité, une recette classique de 500 000 € et les droits de place du marché chez nous de 300 000 €.

Ensuite un autre secteur très important : ce que l'on appelle les dotations et participations. Il s'agit de choses assez classiques. Une stabilité de la dotation forfaitaire que l'État nous verse, ce que l'on appelle la dotation globale de fonctionnement, pour 4,4 millions. Une grande stabilité. La CAF qui nous verse 700 000 €. Je suis également assez surpris du chiffre assez restreint. Je pensais que nous devions toucher plus que cela. Et ensuite le fonds départemental de versement de la taxe professionnelle de 647 000 € qui est quelque chose qui est également en stabilité voire en baisse au niveau national.

Donc des recettes en très légère baisse. Elles sont mécaniquement en baisse parce que tout en haut, au niveau du résultat reporté, il n'y a plus rien, donc il y a forcément une baisse mécanique et puis il y a une baisse sur certains secteurs, notamment ce que l'on appelle les produits des services. Le reste, il s'agit de choses un peu plus anecdotiques sur lesquelles je ne vais pas m'appesantir.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous nous retrouvons dans une situation qui est favorable ou légèrement favorable en ce qui concerne ce que l'on appelle les charges générales. Nous sommes à 12,9 millions - 12 950 000. Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? Il y a toutes les dépenses liées à la gestion d'une commune – d'une grande commune en l'occurrence – avec :

- Les fluides à 2,9 millions. Nous avons mis 280 000 € de plus dans ce poste-là pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire la crise internationale que nous vivons ;
- L'alimentation. Les services l'ont définie à 1,15 million. Il s'agit de l'alimentation qui sert à notre cuisine centrale.
- Le contrat avec Suez qui est le contrat de propreté de la Ville qui est à 1,2 million.
- Le fameux contrat Finances territoire sur lequel il faudra s'interroger.
- La gestion du stationnement à 320 000 €.

Après, j'ai évoqué certains contrats qui sont importants :

- Le sport à l'école avec les associations ;
- Des contrats de maintenance pour 513 000 € ;
- Des études pour 92 000 €. Il s'agit d'un poste qui a baissé de façon importante de 2025 à 2026 ;
- Les formations qui sont dédiées aux personnels pour 158 000 € ; il s'agit d'un beau montant.

Ensuite, la charge la plus importante en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, c'est la charge des ressources humaines : 28 millions de prévus cette année contre 27,6 millions l'année dernière. Pourquoi cela augmente-t-il ? Tout simplement parce qu'il y a des choses sur lesquelles nous n'avons pas le choix. Ce sont les cotisations retraite qui augmentent. Il y a le régime indemnitaire de

la police municipale qui vient également dans ce package et ce que l'on appelle le fonctionnement normal de l'avancement des carrières des collègues... Pas des collègues, des fonctionnaires, pardon.

Ensuite, les autres charges, ce que l'on appelle les 65 :

- Subvention au CCAS, 150 000 € ;
- Le SDIS qui est un gros, gros contingent 1 210 000. Gros, gros contingent pour la Ville ;
- Les subventions aux associations, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui restent stables ;
- Les charges financières à 285 000 € ;
- Les frais de représentation de Monsieur le Maire à zéro. Il s'agit d'une volonté de Monsieur le Maire ;
- Indemnités des élus à 262 000 € ;
- Les contrats Cloud, qui sont des contrats d'hébergement de nos logiciels à 280 000 €.

J'ai mis les principales sommes pour que nous voyons les choses.

Donc pour répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est dans tout ce secteur-là, dans toutes ces dépenses-là qu'il faudra que nous allions voir si nous pouvons dégager des marges de manœuvre, que nous nous posions des questions. Nous le ferons sans dogmatisme, sans polémique et nous chercherons à comprendre sans toucher le plus possible le service public et sans nuire évidemment à l'attractivité de la commune sur les événements. Par exemple, on m'a posé la question si nous remettons en cause Houilles plage ou des choses comme celle-là ; il n'en est pas question. Pour l'instant, il suffit simplement de dégager des marges de manœuvre sur, par exemple, le contrat Finance et Territoires. En ce qui me concerne, il s'agit de quelque chose que j'étudierai avec attention.

Dépenses d'investissement : nous sommes à 21,6 millions. Je vais passer le tableau en dépenses et en recettes. Ce qui est important, ce sont les recettes. Je vais m'y appesantir pour une raison simple : nous nous retrouvons ici avec un poste cessions foncières qui est très important de presque 5,8 millions. Il y a quoi dans ces cessions foncières ? J'insiste parce que c'est là-dessus que Madame CROLLET, pour ne pas la citer, qui est la responsable du contrôle légalité budgétaire qui va regarder notre budget à la loupe m'a dit : « Monsieur LAMBART, ces 5,8 millions seront scrutés à la loupe et il faudra que ces sessions foncières soient de vraies cessions foncières avec de vrais justificatifs et il nous faut les éléments qui vont avec ». Donc derrière ces 5,8 millions il y a quoi ? Je ne les ai pas forcément en tête encore. Je n'ai pas encore toute la culture de la commune. Il y a tout ce que nous avons pour 3 millions avec le bailleur I3F sur les rues des Martyrs-de-la-Résistance et Camille-Pelletan avec Hibana dans le centre-ville (1,9 million) et Apilogis pour 734 000 €. Il s'agit là de choses avérées et des choses qui, j'ose espérer, vont tomber dans l'escarcelle financière de la Ville cette année. Sinon, nous aurons plus que des problèmes de trésorerie.

Nous avons par ailleurs, vous le voyez aussi sur le tableau, je reviens dessus, 5 millions de subventions. Ces 5 millions de subventions sont détaillées là avec les restes à réaliser :

- 1,15 million pour le parc Charles-de-Gaulle ;
- 754 000 pour l'église ;
- 775 000 pour la maison médicale ;
- 300 000 pour la place Michelet.

Il s'agit des deux postes sur lesquels nous serons d'une grande vigilance pour faire tomber l'argent car si nous dépensons plus que ce que nous avons, nous allons bien évidemment nous retrouver avec un autre déficit de clôture et il ne s'agit pas du sujet. Il faudra donc que nous fassions rentrer beaucoup d'argent – pour le dire simplement – et que nous dépensions moins que ce que nous recevons. Il faudra donc être très vigilant sur la ligne de trésorerie et également sur notre balance future assez rapidement. C'est pour cela que nous allons nous mettre au travail tout de suite et refaire des ateliers budgétaires pour voir s'il y a des choses qui peuvent être, dans la masse qui a déjà été proposée par la précédente municipalité et que nous n'avons pas encore eu le temps de bien, bien analyser, mises en attente, enlevées ou reportées sur 2027, pour être très clair.

Je vais tout de même vous donner quelques dépenses d'investissement sur lesquelles nous allons réfléchir ou partir ; nous ne remettons pas forcément tout en cause. Dans l'enveloppe que nous avons, les principaux investissements : il faut déjà mettre en dépenses notre solde négatif d'investissement de 6,7 millions, notre capital de la dette que nous devons (1,174 million), des choses un peu obligatoires comme les surcharges foncières pour 500 000 € et le bail SOLIHA – peut-être que Monsieur le Maire en parlera tout à l'heure – qui est une dépense obligatoire pour un bail à habitation d'une propriété qui nous appartient, qui n'est pas en bon état pour le dire gentiment, et les montants des investissements que nous avons vus tout à l'heure en compte 21, c'est-à-dire l'essentiel des investissements pour 11 millions. Avant que nous arrivions, ce poste était défini à 16,5 millions. Il y a ensuite diverses choses qui sont des études programmatiques, de l'informatique pour 1 million. Après, c'est anecdotique : les avances pour marchés publics pour 319 000 € en dépenses et en recettes.

Qu'allons-nous faire ? Nous allons faire :

- De la voirie pour 1,3 million. Nous n'avons pas encore défini les rues. Nous avons vu que la rue Lavoisier était prévue par l'ancienne municipalité. Nous allons réfléchir.
- L'environnement. Nous sommes partis sur 700 000 € au moins : le square Molière à refaire, des plantations d'arbres, des jeux pour enfants, des végétalisations, des bornes moustiques pour 9 000 € mais qui ont leur importance. Il s'agit d'une bonne prévision. Du matériel et mobiliers.
- Sur le sport, nous avons travaillé avec Patrick CADIOU parce que l'enveloppe initiale était à 270 000 et nous l'avons baissée à 170 000. Il y aura donc un changement de sol à la salle de tennis de table, les courts de tennis, buts de hand.
- Sur les bâtiments, il y avait une très grosse enveloppe. Nous l'avons fait passer à 1,8 million et nous l'avons répartie là où il y avait tout de même beaucoup de choses à faire ; effectivement il y a beaucoup de choses à faire dans cette ville, comme dans toutes les villes, sur les bâtiments et leur rénovation et leur entretien :
  - o 850 000 dans les écoles ;
  - o 300 000 dans l'administratif de façon globale.
  - o Il était prévu une enveloppe de 650 000 € sur le gymnase mais je ne sais pas à quoi cela correspondait. Est-ce qu'il s'agissait d'études ou déjà des débuts de travaux ? Nous allons regarder cela attentivement. Nous avons mis 100 pour des études. Sports : 250 000 pour l'entretien des bâtiments de sport. Pour l'instant, ce que j'ai, ce sont des définitions en masse.
  - o Matériel de transport à 300 000 € ;
  - o Des crédits pour des études pour le pôle éducatif du centre Cousteau, je crois.
- L'urbanisme : un très, très gros poste pour 3,4 millions. Il était à 4 millions avant que nous soyons obligés d'arbitrer sur les 5 millions. Il y a des choses très obligatoires comme la maison médicale à poursuivre et à terminer (1,9 million), les études avec Grand Paris aménagement pour 190 000 € sur ce qui s'appelle l'ancienne ZAC gare, le pôle gare, le bail SOLIHA, j'en ai déjà parlé – je l'ai même inscrit deux fois d'ailleurs –, surcharges foncières pour 500 000 €, des acquisitions potentielles pour 400 000 € et des préemptions de commerces, ce n'est pas 10, je me suis trompé, mais 100 ; excusez-moi.
- Pour l'informatique : du matériel, des concessions pour 500 000 €. Nous avons baissé le budget qui était à 800 000, si j'ai bonne mémoire.

Nous avons donc déjà fait des arbitrages en masse. Nous essayons de faire attention. Nous allons analyser cela plus finement tant en investissement qu'en fonctionnement pour savoir où nous avons encore des marges de manœuvre. Je le répète avec un peu de force ; c'est un peu bête ce que je vais dire : nous devons recevoir plus de recettes que de dépenses. Il faudra que nous comptions les dépenses, que nous surveillions cela au quotidien, que nous soyons vigilants et que nous payons les entreprises.

Un petit point rapide sur la dette. Nous avons un stock de dette aujourd'hui, après le nouvel emprunt que nous avons eu, de 10 millions d'euros, de 10,5. Notre annuité aujourd'hui en 2026 est de 1 174 000 et les intérêts de 285 000. Une ligne de trésorerie – ce n'est pas forcément de la dette et j'espère que cela n'en sera pas eu une – à 3 millions à rembourser avant fin août. Nous avons une durée résiduelle des emprunts qui est assez classique qui va de un an pour l'emprunt à court terme jusqu'à 25 ans. Le dernier emprunt qui a été contracté est de 25 ans et nous avons une dette que je qualifierai d'assez saine de façon globale depuis longtemps, qui est un mélange de taux variables et de taux fixes, qui sont tout à fait records à 1,31 à une époque. Cela ne se fait plus et cela est fort dommage.

Sur la logique de l'emprunt : nous ne souhaitons pas emprunter. En tout cas, nous avons suivi le conseil de la préfecture qui, pour que nous ne soyons pas sous la saisine de la Chambre régionale des comptes, conseille de ne pas mettre d'emprunt d'équilibre et donc de faire un effort sur les dépenses. C'est donc ce que nous avons fait. Il s'agit d'une jurisprudence assez classique de la chambre des comptes. Nous ne sommes pas dans une situation comme d'autres Villes où nous serions en danger et obligés d'emprunter et de faire de la hausse de fiscalité. Néanmoins, nous sommes obligés de faire un effort par nous-mêmes. J'espère que nous ne serons pas obligés – pour répondre à une des questions qui se posent et que je me pose aussi – d'emprunter. En clair, il faut vraiment que nous fassions rentrer des recettes d'investissement d'une façon très forte. Vous avez pu voir dans le rapport pour les élus que nous avons une épargne brute qui est à 2,5 millions. Il s'agit d'une épargne brute un peu en trompe-l'œil car elle est essentiellement financée, quand vous faites les calculs, par des opérations d'ordre, c'est-à-dire des amortissements qui correspondent à cela. Il ne s'agit donc pas d'une véritable épargne brute qui apporte vraiment de l'argent au sens de l'économie générale. Cela est donc assez fragile et je ne m'en satisfais pas. J'espère que nous aurons pour l'année 2026, le compte administratif 2026, un vrai résultat et une épargne brute un peu plus solide l'année prochaine.

Pour la dette, de façon générale, je nous rassure, que ce soit sous la précédente mandature ou celle d'avant, Houilles est reconnu pour être une Ville qui n'a pas un endettement massif, donc notre stock de dettes n'est pas paniquant, mais il n'est pas question...

#### **Intervention d'une élue hors micro 43'54 :**

Merci !

#### **Monsieur LAMBART :**

De rien, Madame. Mais j'ai remercié les deux municipalités, la vôtre et celle d'avant. Il s'agit d'une tradition que vous avez poursuivie et c'est très bien. En revanche, il ne faudrait pas que nous continuions. En clair, prendre un emprunt parce qu'il y a une gestion difficile – pour le dire comme cela gentiment – et complexe, cela ne me paraît pas une bonne chose. Que nous empruntions parce que nous faisons un centre culturel, un stade, oui, mais parce que cela a été géré avant d'une façon un petit peu comme cela sans compter, cela me paraît compliqué. C'est pour cela que nous sommes partis – et je finirais là-dessus – sur cette situation de meilleure gestion en comptant et en comptant tous les jours sans laisser filer les dépenses. Je vous remercie.

#### **Monsieur le Maire :**

Merci, Monsieur LAMBART, pour votre intervention, mélange de pédagogie et de technicité. Cela a été un énorme boulot ces dernières semaines, aussi bien pour notre adjoint aux finances que pour les services que nous remercions, notamment le service financier. Et nous tenions à les remercier pour ce travail.

Est-ce que vous avez des observations sur ce point ?

#### **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, déjà, j'étais très étonné de voir votre expression publique, Monsieur le Maire, sur les réseaux sociaux ces derniers jours. Vous n'avez absolument pas attendu ce débat. Je trouve qu'il s'agit d'un mépris profond pour le Conseil municipal. Ce débat va nous permettre

aujourd'hui d'être dans le contradictoire et d'apporter des éléments et des éclairages qui sont nécessaires et sains.

Alors, votre rapport, Monsieur le Maire, s'ouvre sur les mots « redressement » et « responsabilité ». En réalité, il repose surtout sur une construction politique : fabriquer un récit de crise, désigner un responsable et tenter de faire croire que la majorité précédente aurait laissé une Ville en difficulté. D'ailleurs, nous avons tous reçu un PowerPoint de votre présentation. Il s'intitulait « offensif ». Je le dis clairement, Monsieur le Maire : ce récit est faux. Et je veux le démontrer en quatre points. Vous présentez ce soir un déficit comme s'il était la conséquence d'une mauvaise gestion passée. Cela n'est pas la réalité. Vous brandissez 4 millions d'euros de trou ; cela a été dit et redit.

D'abord, des recettes certaines n'ont pas été inscrites en restes à réaliser dans les recettes d'investissement *versus* les 4 millions de dépenses d'investissement que vous citez pour le budget 2025. Je pense d'ailleurs ici aux recettes que vous avez écrites dans le rapport, les recettes de cessions de terrain pour plusieurs millions d'euros. Des engagements existent, juridiques, et ces recettes étaient certaines dans leur principe. Alors je vous pose une question simple : est-ce que vous êtes allé parler au service urbanisme avant de construire votre démonstration ? Parce que lorsque l'on prétend dresser un bilan sérieux, on commence par regarder les recettes réelles qui arrivent. Et on parle de quoi ? 1,9 million d'euros de cessions de terrains signées chez le notaire avec des clauses suspensives levées. Nous parlons également de 700 000 € de cessions de terrains signées chez le notaire également en 2025. Nous sommes quasiment à 2,6 millions d'euros de recettes d'investissement qui n'ont pas été rattachées à l'exercice 2025. Même chose pour les subventions notifiées. Elles avaient été accordées. Elles étaient connues. Elles étaient donc parfaitement légitimes à figurer en recettes des restes à réaliser, or vous ne les avez pas inscrites : 3 millions d'euros liés au parc Charles-de-Gaulle, liés à la place Michelet, liés à la maison de santé. Ces 3 millions et ces 2,6 millions, cela nous fait 5,6 millions d'euros *versus* votre fameux trou de 4 millions d'euros. Autrement dit, ce que vous appelez un déficit est d'abord un déficit que vous avez fabriqué par votre propre lecture comptable.

Deuxième point et il est décisif : dans votre budget futur, vous ne prévoyez aucun emprunt d'équilibre – vous l'avez dit et redit – et cela dit tout car si la Ville était réellement dans une situation dramatique que vous décrivez, si les finances étaient réellement dégradées, si nous avions laissé une commune au bord de la rupture, alors vous n'auriez pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt ou d'augmenter la fiscalité locale. Or, vous ne le faites pas. Donc, vous ne pouvez pas d'un côté construire un budget sans emprunt et de l'autre venir expliquer aux Ovillois que la Ville est en difficulté financière. Soit la situation est grave et il faut emprunter, soit vous n'empruntez pas et alors il faut reconnaître que la situation financière de la Ville est solide. Cela est d'ailleurs écrit dans le rapport en petit ; cela n'est pas surligné. Vos propres orientations budgétaires, Monsieur le Maire, démentent donc votre discours.

Troisième point : votre incohérence budgétaire. Pendant des mois, vous avez dénoncé une supposée dérive de nos dépenses de fonctionnement de 2025. Très bien, regardons vos orientations budgétaires 2026. Sur le chapitre 11, vous reprenez la somme du réalisé de 2025 ; exactement le même niveau, à peu près 13 millions. Un budget que vous décrivez à la dérive et que vous ne corrigez pas dans ses masses ! En parallèle – et vous l'avez dit –, vous ajoutez même 800 000 € de dépenses supplémentaires sur les ressources humaines. Huit cent mille euros ! Vous l'avez dit, ce que globalement l'État vous impose, c'est à peu près 400 000 €. Vous avez 400 000 €. Vous avez choisi de les ajouter au budget de fonctionnement. Il s'agit d'une dépense importante que vous ajoutez dans votre budget et qui est de votre fait. Vous ne pouvez donc pas dénoncer une dérive en 2025 et proposer vous-même un budget 2026 avec davantage de dépenses. Cela veut dire une chose très simple : soit vous avez volontairement mal analysé le budget 2025 pour les besoins de votre discours politique, soit vous présentez aujourd'hui un budget 2026 hors de contrôle. À vous de choisir. La vérité, c'est que vous critiquez notre budget, puis vous faites plus coûteux que nous !

Alors j'en viens au dernier point avant de conclure : la dette. Là encore, il faut revenir aux faits : la dette de Houilles est historiquement faible ; il faut le dire. Là aussi, c'est écrit en petit dans le rapport. Il faut le chercher ; il faut le trouver. La dette par habitant y est très basse : 300 et quelques euros. Le

délai de désendettement reste très loin derrière les seuils d'alerte : 3,9 ans contre un seuil d'alerte à 12 ans. Même si la Ville de Houilles empruntait 20 millions d'euros, elle serait sous le seuil d'alerte – largement – qui est décrit. Donc, non, Houilles n'est pas une Ville en difficulté financière. Ce n'est pas sérieux de le dire. Cela n'est pas conforme aux chiffres. Et je veux m'adresser ici avec beaucoup de sympathie au nouvel adjoint aux finances : Monsieur, vous êtes directeur général des services dans une commune où la dette par habitant est quatre fois plus élevée qu'à Houilles : 1 300 € par habitant contre 300 € à Houilles. Vous savez donc parfaitement ce que c'est qu'une Ville endettée. Vous ne pouvez donc pas venir ce soir expliquer aux Ovillois que Houilles serait une commune en difficulté financière parce que vous savez mieux que quiconque que cela n'est pas vrai.

Pour conclure, au fond, votre démonstration repose sur une contradiction permanente. Vous construisez un pseudo-déficit en écartant des recettes certaines. Vous parlez de crise, mais vous ne faites aucun emprunt. Vous dénoncez nos dépenses de 2025, mais vous proposez plus de dépenses en 2026. Et vous parlez d'endettement alors même que la dette de Houilles est historiquement faible. La vérité est donc très simple : il n'y a pas de catastrophe financière à Houilles, il y a surtout une mise en scène politique. Les Ovillois méritent mieux qu'un récit, ils méritent la vérité des chiffres. Oui, nous rendons une Ville moins endettée financièrement et moins endettée dans son patrimoine. Il n'y a plus un seul bâtiment en danger dans notre ville contrairement à 2020. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur CHAMBON, pendant la campagne, nous avons fait ce tract. Il était marqué « Qui va payer la facture ? ». Maintenant, nous le savons. Nous savons combien nous allons payer surtout, sur ce montant de facture. Monsieur CHAMBON, je suis désolé pour vous, nous ne l'avons pas mardi, mais aujourd'hui nous avons reçu du service de gestion comptable qui valide nos chiffres. Nous le tenons à votre disposition. Il y a bien marqué - 4 millions d'euros. Moins 4 262 000 €. Là, ce n'est plus Romain BERTRAND qui le dit ou Thierry LAMBART, c'est le service de gestion comptable de l'État. Ah, bah, vous êtes étonné. Oui, ça, je le comprends. Il n'y a donc pas de récit, Monsieur CHAMBON. Il n'y a pas de récit, il y a des faits. Voilà. Il y a des faits. Je le remets à l'écran pour que tout le monde puisse le voir. Il n'y a que des faits, Monsieur CHAMBON.

Vous n'aviez pas la même stratégie mardi. Mardi, vous nous parliez de subventions que nous aurions dû avoir, que nous espérions, que nous n'avons pas eues. Quand nous sommes arrivés, notre directeur financier, que nous remercions d'ailleurs, nous a sorti votre budget qui était prêt à voter dans lequel il est marqué un emprunt de 8 millions d'euros pour équilibrer. Si nous racontons votre récit, Monsieur CHAMBON, votre directeur financier de l'époque – parce qu'ils ont changé entre-temps – vous préconisait un emprunt d'équilibre de 7 millions. Vous n'avez fait au mois d'août, en cours d'exercice, en urgence, qu'une ligne de trésorerie de 3 millions. Au mois de décembre, votre directeur financier est venu vous voir en vous disant il faut emprunter 4 millions. Vous ne l'avez pas fait et pour cause : nous étions en pleine campagne électorale ; cela aurait fait tache dans le paysage. Le souci que nous avons, c'est que ces 4 millions, de ce fait, c'est le trou que nous retrouvons en fin d'année parce que, Monsieur CHAMBON, il ne faut pas confondre : même si nous envisageons tous de gagner un jour à l'EuroMillions, ce n'est pas pour cela que nous achetons des maisons à des millions d'euros. Là, vous espériez effectivement que des subventions vous soient versées d'ici la fin de l'année, cela n'a pas été le cas et bien évidemment nous les avons reportées sur notre budget 2026. Donc, mardi, Monsieur CHAMBON, vous n'aviez pas ce discours-là. Vous vous êtes caché en disant on espérait avoir des subventions fin 2025 qui ne sont pas arrivées. Bah oui, elles ne sont pas arrivées, mais Monsieur CHAMBON, ne vous inquiétez pas, nous les avons déjà mises dans les recettes 2026.

Ensuite vous dites que nous augmentons la masse salariale. Oui, Monsieur CHAMBON, parce que cette commune... Vous avez dit tout à l'heure vous n'avez qu'à aller voir la direction de l'urbanisme. Qui, Monsieur ? Qui, Monsieur ? La dame qui est partie fin janvier ? Il n'y a plus de direction à l'urbanisme. Il n'y a plus de direction à la communication non plus.

Sur les restes à réaliser, Monsieur CHAMBON, vous les avez signés le 6 février. Ces restes à réaliser, nous les avons modifiés en urgence avec les services de la préfecture qui ont bien voulu que nous les

dépôts un peu plus tard que d'habitude car, normalement, cela doit effectivement être fait dès le début d'année. Et nous les avons améliorés parce qu'au départ, vous aviez signé des restes à réaliser beaucoup trop importants par rapport à ce qui était réel et c'est pour cela que Monsieur LAMBART, avec notre directeur financier, a fait un nettoyage, ce qui nous permet d'améliorer le résultat que nous avons trouvé car il faut tout de même le rappeler, quand nous sommes arrivés le 30 mars, notre bilan était à - 6 millions. Moins 6 637 000. Nous l'avons amélioré. Pourquoi, Monsieur, nous l'avons amélioré ? Pour une raison très simple : c'est que si nous allions voir le préfet avec cela et que derrière il saisissait la Cour des comptes, ce n'est pas un audit que nous aurions eu mais une reprise en main de la commune et donc là, on gèle les événements, on gèle les dépenses et on se concentre sur les dépenses courantes. Regardez la jurisprudence, Monsieur CHAMBON, de la Cour régionale des comptes, c'est assez intéressant.

Pour les grandes masses et pour les autres chiffres, je laisse la parole à Monsieur LAMBART.

**Monsieur LAMBART :**

Oui, Monsieur CHAMBON, nous avons déjà eu ce débat, mais ce que vous appelez les recettes de cessions foncières non inscrites en restes à réaliser ont été inscrites au budget par les services. Les 5,7 millions dont je parlais tout à l'heure ont été inscrits sur le budget 2026 et viennent équilibrer le budget 2026. Voilà. Nous parlons bien des mêmes choses. Nous parlons d'Hibana, d'Apilogis et de I3F. Ces choses-là ont donc effectivement été inscrites en 2026. Nous sommes allés voir le service urbanisme et ces choses-là ont été inscrites en 2026 comme cela l'était dans le projet de budget que vous deviez conduire, Monsieur CHAMBON. Donc, là-dessus, nous n'avons rien trafiqué. J'ai simplement travaillé sur les restes à réaliser en 10 petites journées et nous avons nettoyé 500 000 € de choses qui existaient depuis 2020. Je ne veux pas faire de polémique là-dessus, Monsieur CHAMBON, j'essaie simplement de faire mon boulot et sincèrement – sincèrement –, oui, nous faisons bien évidemment de la politique autour de la table, mais arriver dans ces conditions-là et se retrouver avec 4,2 millions en moins, je sais que techniquement nous en avons pour deux ans et que ce sera compliqué. Je n'espérais pas cette situation-là. Je ne me satisfais pas de cette situation-là. Je ne me satisfais pas de ce débat. C'est quelque chose de relativement difficile pour nous. Nous ne le souhaitons pas. Que vous ayez voulu engager des dépenses comme cela sans compter pour le bien de la commune, tant mieux, mais de ce fait nous nous retrouvons dans une situation complexe. Nous avons effectivement pris langue avec la préfecture et les services de gestion comptable qui nous a recommandé – et nous allons suivre cette recommandation – de ne pas emprunter. Nous pourrions avoir ce débat-là. Je l'ai dit tout à l'heure, notre taux d'endettement est effectivement historiquement bas, mais il est historiquement bas depuis longtemps, Monsieur CHAMBON ; il s'agit d'une tradition des maires. Je vois Monsieur JOLY au fond, là-bas, et je connais bien sa gestion. Il s'agissait de quelque chose qui était classique de cette période, de ces coins des Yvelines dans lesquels j'ai travaillé ; au Pecq, c'était exactement pareil avec Alain GOURNAC. Monsieur CHAMBON, vous l'avez continué, très bien. Très bien. Nous le continuerons aussi. Mais j'espère que nous n'allons pas emprunter car nous allons nous retrouver en difficulté en 2026. Je sais que c'était un débat ou peut-être n'avons-nous pas été assez clairs : je ne souhaite pas que nous empruntions pour ne pas alourdir encore un peu plus la bécane – si j'ose dire – et mettre des charges supplémentaires en intérêts pour des choses que je considère comme n'étant pas forcément de la très bonne gestion. Que l'on emprunte pour des gros trucs, oui, mais là en l'occurrence, non. Voilà, c'est pour cela que nous n'empruntons pas. Mais peut-être, peut-être – je ne vais pas dire le contraire de ce qui pourrait arriver – nous serons peut-être obligés d'emprunter comme vous auriez dû le faire en 2025. Techniquement, peut-être que nous serons obligés de le faire et je ne le souhaite pas. En tout cas, la préfecture nous a dit très clairement pas d'emprunt d'équilibre, pas d'emprunt, la ligne à zéro, sinon quelque part il y avait la menace de la saisine de la chambre régionale des comptes. Comme je l'expliquais à mes collègues, je ne souhaite pas que la commune soit saisie par la chambre régionale des comptes. Pourquoi ? Parce que s'il la saisit techniquement, le préfet ne la saisira qu'au niveau du compte administratif, c'est-à-dire au mois de juin ou juillet et nous allons nous retrouver avec la chambre des comptes qui va arriver en septembre et entre-temps nous n'allons pas faire grand-chose voire rien du tout. Pour connaître les juges à la

chambre régionale des comptes, il ne s'agit pas de gens avec qui on négocie beaucoup et donc toutes les dépenses sont arrêtées. Nous ne souhaitons pas commencer le mandat comme cela. Moi, je n'accuse personne. Je constate simplement que nous avons dans une situation difficile, grave. Évidemment, il est possible de trouver beaucoup plus grave. Nous avons des voisins qui sont à - 12 millions. Là, la situation est effectivement catastrophique et ils sont obligés d'emprunter. Nous, nous n'en sommes pas encore là, mais la situation n'est pas bonne du tout. Logiquement, elle n'est pas bonne du tout. Nous sommes au-delà des 5 % pour une gestion courante, c'est-à-dire pas une gestion catastrophique au moment où il y avait le Covid ou une crise internationale. Cette règle des 5 % est faite pour cela. Nous nous retrouvons donc avec cela.

En ce qui concerne le 011, les charges générales, nous n'avons pas fait de correction. Je le répète, nous avons fait confiance aux services. Nous n'avons pas eu le temps. Très clairement, je n'ai pas eu le temps. En deux semaines, je me suis concentré pour comprendre la situation et la nettoyer. Donc oui. En revanche, nous allons travailler comme je l'ai dit tout à l'heure avec des ateliers budgétaires et corriger les choses et nous ferons une décision modificative pour corriger les choses et redonner des marges de manœuvre. Oui, bien sûr. Voilà, donc là, nous n'avons pas augmenté. Nous avons laissé les choses telles qu'elles étaient proposées par les services par confiance.

La dette, bah oui, elle est faible ; tant mieux. Mais je vais répéter que nous n'allons pas essayer d'emprunter pour emprunter.

Et quelque chose de plus personnel, Monsieur CHAMBON : ici, je suis adjoint au maire de Houilles et je ne suis pas directeur général des services de Méry-sur-Oise. Et si la Ville de Méry-sur-Oise est endettée de façon conséquente, cela est dû à une gestion de 40 ans de Ville avant 2014 par un maire avec une sensibilité politique qui n'est pas la mienne et qui endettait la Ville à mort et qui recrutait à mort et qui a mis la Ville quasiment au bord du gouffre. Quand Monsieur le Maire Pierre-Édouard EON a récupéré cette Ville en 2014, c'était une catastrophe. Il s'est effectivement retrouvé avec un stock de dettes de 18 millions à l'époque, largement supérieur à ce que peut faire une Ville de 10 000 habitants, c'est-à-dire que le stock de la dette doit être de 8 millions. Depuis 2014, nous travaillons là-dessus. Ne mélangez pas Méry-sur-Oise et Houilles, Monsieur CHAMBON, s'il vous plaît. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :**

Je vous remercie. Écoutez, il est un peu compliqué, j'avoue, d'intervenir après la confrontation de deux visions du pilotage financier de la commune. Je n'ai pas prévu une longue intervention. J'ai plutôt des questions. Je ne vais pas poser toutes les questions que je vous avais posées, Monsieur LAMBART, en amont de la réunion de mardi ; j'en avais une vingtaine sur le ROB. Juste rappeler qu'à votre place, nous aurions aussi bien évidemment été confrontés à cette situation financière. Nous aurions surtout été confrontés à un problème de temps ; nous l'avions écrit, nous avons alerté tous les Ovillois, nous avons dit attention, s'il y a un changement de majorité parce que le budget 2026 n'a pas été voté, il n'y aura que 15 jours pour élaborer ce budget. Ça, c'est la contrainte du temps.

Je voudrais aussi porter à la connaissance des personnes qui nous écoutent et dans la salle que nous avons un débat ce soir mais que le budget, nous le recevrons demain. Je ne vais pas dire que nous faisons un débat pour rien, mais entre aujourd'hui et demain il ne va pas se passer grand-chose. En revanche, je note qu'il s'est passé des choses au niveau des masses entre le ROB et ce soir, Monsieur. Il y a déjà des arbitrages qui ont été rendus. Ça, vous ne l'avez peut-être pas dit précisément, notamment sur le poste environnement. Je crois que cela a été divisé par plus de 50 %... Enfin, divisé par deux. Il y a effectivement des éléments très techniques. Moi, mon sujet, c'est qu'il y a des choses qui sont affirmées, pas forcément démontrées ; encore qu'entre mardi et aujourd'hui, vous avez répondu à certains points. On passe de 18 % de déficit à 9 %, donc on divise par deux. Moi, ce que j'ai compris, c'est que l'on allait continuer d'épurer d'ici le compte administratif. Enfin, vous allez sans doute poser le crayon à un moment donné. Je ne sais pas, vous allez nous rassurer sans doute avant

juin sur l'état réel du déficit. Nous devons également attendre le vote du compte administratif pour avoir des précisions, notamment sur l'impact des différentes décisions modificatives qui ont été votées l'an dernier, sur le sujet de la fongibilité des crédits ; bon, ça, c'est très technique, pardon, je ne vais pas rentrer dans le détail. Nous avons bien compris qu'il fallait attendre le compte administratif pour avoir une vision plus claire sur tout cela.

Moi, ce que je voudrais, Monsieur le Maire et Monsieur LAMBART, c'est que puisque vous dites qu'il y avait un budget quand vous êtes arrivés avec des restes à réaliser, pourquoi vous ne les avez pas transmis ? Pourquoi ne pouvons-nous pas les avoir en toute transparence ? Moi, je voudrais bien les avoir, s'il vous plaît, en toute transparence pour que nous puissions nous faire une idée de ce que vous avez trouvé.

Après, je voudrais juste dire un mot sur la dette. Le problème, ce n'est pas la dette mais la soutenabilité de la dette, nous sommes d'accord ? Et c'est aussi pourquoi on emprunte parce qu'il ne faut pas se faire une religion de ne pas emprunter. Quand nous étions dans l'opposition sur le mandat précédent, Monsieur le Maire, vous disiez comme moi qu'il fallait emprunter parce qu'il y avait des conditions qui étaient favorables. Nous sommes d'accord ?

**Monsieur le Maire (hors micro) :**

Oui.

**Madame BELALA :**

Tout à fait. D'ailleurs, le taux d'endettement, il était à 313 il y a quelques mois. J'attends le chiffre réactualisé, sachant que la ligne de trésorerie que vous avez évoquée va impacter les finances de la commune, mais elle n'impactera pas le taux d'endettement par habitant. Nous sommes d'accord là-dessus aussi ?

Ce que je voudrais aussi savoir, avec tout le respect que je dois aux services de l'État, c'est est-ce que vous leur avez posé la question de pourquoi ils ne se sont pas inquiétés de ce qui se passait en 2025 à Houilles ? Ils les ont vues passer, les DM ? Ils ont vu passer toutes les décisions liées à la fongibilité. Ils ont vu qu'il y avait un emprunt d'équilibre qui était prévu. Pourquoi ne se sont-ils pas alertés ? Moi, je pose la question. Excusez-moi, Monsieur CHAMBON, pardon. Mais est-ce qu'ils n'ont pas eu un petit peu d'humilité sur ce point ? Parce que vous les avez alertés, mais peut-être qu'ils avaient des choses qui étaient déjà... Je ne sais pas si je suis claire dans ce que je dis. Parce que c'est facile de dire alerte rouge. À aucun moment, il n'y a eu des alertes en 2025 et nous étions nombreux dans l'opposition à régulièrement interpellier le préfet sur certains faits et nous n'avions jamais de réponse. Nous n'avions jamais de réponse. Voilà.

Moi, je ne suis pas là pour défendre qui que ce soit ; vous l'avez très bien compris. Je pense que je suis très peu suspecte de défendre la gestion de votre prédécesseur. Je pense que nous l'avons suffisamment attaquée, nous aussi, pendant la campagne. C'est écrit noir sur blanc, les choses que nous disons ce soir. Et je n'ai pas voté le budget 2025 et je ne voterai pas non plus le budget 2026. Je ne suis pas là pour prendre parti. Moi, ce que je veux, c'est comprendre. Comprendre votre démonstration. Je ne sais pas, j'entends des commentaires dans mon dos. Si vous avez un truc à me dire, dites-le-moi, s'il vous plaît. J'ai horreur des gens qui parlent dans mon dos sans me dire en face ce qu'ils ont à dire. Cela est très pénible.

Et moi aussi, ce que j'ai posé comme question... Nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait reprendre la main sur les dépenses de fonctionnement. Moi, j'ai posé une question très naïve et je n'ai pas eu de réponse. S'il y a un vrai sujet sur les dépenses de fonctionnement, pourquoi n'annoncez-vous pas des économies substantielles sur certains postes, notamment études au privé – vous l'avez évoqué, mais juste sur un point –, communication-événementiel ? Dans une année difficile, on va peut-être annoncer des mauvaises nouvelles, il y aura peut-être moins de festivités que les années précédentes. Ça, ce n'est pas dit. Sur quoi va-t-on faire des économies en matière de dépenses de fonctionnement si nous ne sommes pas capables de mieux maîtriser ces postes-là ? Moi, je ne comprends pas, en fait. On a déjà dit qu'au niveau RH, cela n'est pas possible. Si ce ne sont pas les RH,

les fluides, etc., toutes ces dépenses contraintes... Les dépenses de fonctionnement de communication-événementiel, ce sont déjà des choses que nous avons aussi pointées dans le mandat précédent. Je ne comprends pas très bien la démonstration qui nous est faite.

Et puis, j'avais une dernière remarque. Je vous ai demandé de nous transmettre les restes à réaliser, le budget que vous avez trouvé en l'état. Nous avons aussi compris que contraints par le temps, nous allons voter un budget ce soir et qu'il y aura des décisions modificatives quand vous aurez le temps de vous replonger... Enfin de faire le travail... Comment appelle-t-on cela, déjà ? Le marathon budgétaire a posteriori. Voilà. Il s'agissait de mon premier niveau de questions. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Pour vous répondre, nous avons effectivement fait le choix de ne pas augmenter les impôts et de ne pas faire d'emprunt tout simplement parce qu'il s'agissait de nos promesses de campagne et que nous ne sommes pas obligés de le faire, contrairement à une commune qui est à côté de chez nous. Sinon, Monsieur CHAMBON, comme vous aimez les comparaisons, je vais vous en donner une autre : sur les 19 communes que compte l'Agglomération, il n'y a que deux communes qui ont des comptes comme ceux-là. Je pense donc que nous sommes plutôt du mauvais côté que du bon côté. La bonne gestion, elle n'est pas chez nous, Monsieur CHAMBON.

Ensuite, Monika, tous les détails, ce sera pour le compte administratif 2026 que nous voterons en juin. Nous sommes donc partis sur un budget de transition, que nous ne votons pas ce soir mais le 30 avril. Ensuite, il y aura effectivement un budget modificatif, un budget supplémentaire soit avant l'été, soit après l'été, c'est-à-dire au conseil municipal du 18 juin au plus tôt.

Sur le taux d'endettement, je vais vous donner ma conviction : ce pays est surendetté. Il y a juste un moment donné où il va falloir se pencher sérieusement sur cette histoire de dette. Nous ne pourrons pas continuer comme cela à piocher dans l'emprunt quand on en a besoin pour faire ce que j'appellerai des travaux esthétiques puisque vous aurez remarqué qu'il n'y avait pas de travaux sur des équipements. On n'a pas construit d'écoles, on n'a pas construit de gymnases, on n'a pas construit des équipements dont la population a besoin. Bah oui. Donc un budget que nous aurons de transition. Le taux d'endettement. Voilà pour ce qui est de ma conviction.

Ensuite, oui, Madame BELALA, nous avons demandé que cette commune emprunte à une période où les taux étaient à zéro. Voilà. Nous l'avons dit tout le mandat précédent : cela a été une erreur de ne pas emprunter à taux zéro. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, ils sont remontés, ils sont à 3, 3,5, 3,8 pour certains, donc forcément avec des intérêts à 3 % sur des millions, je vous laisse sortir la calculatrice pour compter combien cela va coûter à la collectivité. Oui, Madame BELALA, à la période où nous sommes avec des taux qui sont repartis à la hausse, il est moins intéressant d'emprunter que lorsqu'ils étaient à taux zéro.

Pour ce qui est de la préfecture, bah oui, nous sommes très étonnés comme vous. Maintenant, l'explication qui nous a été donnée est simple : le contrôle de légalité passe au moment du compte administratif, il ne passe pas avant. Et pour ce qui est des alertes, le service de gestion comptable a essayé de joindre la municipalité depuis à peu près janvier et il a eu du mal à avoir un interlocuteur. Je ne vous fais pas un dessin.

Ensuite, pour ce qui est des dépenses de communication, pourquoi nous avons choisi cela et pas cela, cela sera l'objet des ateliers budgétaires. Ce soir, nous ne votons pas le budget, je le répète, nous votons simplement un rapport d'orientation budgétaire. Nous ne le votons pas, nous prenons acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Cela sera l'objet des ateliers. Nous avons commencé avec les services, avec le service communication-événementiel, pour voir effectivement où nous pouvons récupérer – vous me pardonnez l'expression – un peu de gras ou de noisettes pour nourrir notre déficit.

Est-ce que, Monsieur LAMBART, vous avez des remarques ? Pardon, pour ce qui est du budget que nous avons trouvé et du reste à réaliser qui avait été signé le 6 février, avec grand plaisir pour vous le transmettre à tous.

**Monsieur LAMBART :**

Nous pouvons également vous transmettre la liste des réalisés qui a été signée la semaine dernière... Non, en début de semaine, Monsieur le Maire, et qui a été validée par la trésorière hier. Je les ai là. Je vous les communiquerai donc. Et, Madame BELALA, j'ai réussi avec le directeur financier à répondre à vos questions sur ce que vous demandiez : les 871 000 de 011 – j'ai eu les informations aujourd'hui – plus la fongibilité. Je vous communiquerai cela par mail. Et si cela ne vous dérange pas, puisque cela concerne tout le monde aussi, je le communiquerai aux autres élus, si cela les intéresse.

**Madame BELALA :**

Oui, évidemment, oui.

**Monsieur le Maire :**

Un dernier point : vous avez vu tout à l'heure que j'ai fait le choix de renoncer à mes indemnités de frais de mandat. C'était 3 000 ou 3 500 € par an. Ce n'est pas grand-chose, mais cela contribue. Et puis je n'aurais pas de notes de frais cette année. J'ai décidé de payer moi-même sur mes indemnités tous mes frais. Il n'y aura donc pas de note de frais cette année. Pour au moins l'année 2026 et peut-être l'année 2027.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOURTOUX :**

Merci Monsieur le Maire. Je vais commencer, une fois n'est pas coutume, par deux points de satisfaction, notamment à l'adresse de Monsieur LAMBART. La première chose, Monsieur LAMBART, c'est que vous maîtrisez la technique budgétaire ; cela se voit. Il est vrai que dans la situation que vous avez trouvée il y a deux semaines, il s'agissait de quelque chose de précieux. Vous avez su identifier les problèmes comptables qui se présentaient et vous avez su, avec les services de l'État et de la Ville, apporter quelques premières réponses. Deuxième point de satisfaction que je constate dans le rapport d'orientation budgétaire, c'est l'approche prudente et exigeante de respect des équilibres financiers. Pour ce qui me concerne, j'ai toujours considéré que l'endettement, c'était finalement enrichir les banquiers au détriment des habitants et je n'ai jamais été très favorable à cela. Les grandes orientations que vous proposez relèvent d'une forme de rigueur ou en tout cas de vertu budgétaire. Et moi, je ne suis pas de droite pour rien : j'aime la rigueur budgétaire même si, néanmoins, vous avez signalé que c'était à la demande de la préfecture aussi que vous ne faisiez pas d'emprunt. Mais bon, il s'agit néanmoins d'une bonne chose.

En revanche, ce débat d'orientation budgétaire a un petit peu trop tendance à devenir un débat sur l'héritage budgétaire de Monsieur CHAMBON. J'ai moi-même critiqué sa gestion que je n'ai pas trouvée satisfaisante, mais je ne voudrais pas non plus que l'on trompe aujourd'hui les Ovillois sur la situation des finances de la Ville. Le rapport d'orientation budgétaire que vous nous fournissez fourmille en effet d'appréciations très sévères. Vous parlez de dérives budgétaires construites, de situation financière particulièrement dégradée, d'un mode de gestion caractérisé par une augmentation continue des dépenses en cours de l'exercice. Et la réunion que vous avez convoquée il y a deux jours sur laquelle Monsieur le Maire a communiqué sur son compte Facebook était intitulée « réunion de crise et d'alerte sur la situation financière de la Ville ». Mon sang n'a fait qu'un tour. Et pourtant les choses sont un petit peu plus nuancées que cela.

Quand on évalue la gestion financière d'une Ville, on parle en fait de trois choses différentes. Vous avez d'abord la gestion comptable, c'est-à-dire le respect des règles qui régissent la comptabilité et la bonne anticipation qui permet, dans le respect de ces règles, de ne pas tomber dans le rouge. C'est ce qui est un peu arrivé cette année. Il y a ensuite la bonne gestion des deniers publics, c'est-à-dire la qualité des décisions prises. Est-ce que l'on achète ou est-ce que l'on vend au bon prix ? Est-ce que l'on fait des dépenses inutiles ? En somme, est-ce que l'on a le meilleur service pour le meilleur prix ? Ça, on l'évalue plutôt lorsque l'on évalue le compte administratif. Ensuite, vous avez le sérieux de la trajectoire budgétaire, en particulier sur le niveau de l'endettement ou le niveau des impôts, les choix ou les priorités d'investissement. Et tout cela, c'est le budget qui le définit.

Or, quand vous nous parlez d'une situation de crise et d'alerte, c'est en fait surtout de la gestion comptable dont vous nous parlez. Vous êtes, on l'a dit, DGS, Monsieur LAMBART, et si votre directeur des affaires financières vous apportait des comptes dans cet état, vous lui remonteriez certainement les bretelles et vous auriez en partie raison. Vous mentionnez un usage abusif de la fongibilité d'un chapitre à l'autre, une perte de visibilité, un manque d'anticipation avec pour conséquence très concrète que la Ville, en effet, se retrouve avec un exercice 2025 en déficit alors que l'article L1612-4 du CGCT prévoit que les communes aient les comptes en équilibre. Et, plus grave, quand ce déficit dépasse les 5 %, ce qui est le cas, la Mairie est obligée d'alerter le préfet qui peut, comme vous l'avez expliqué, requérir l'intervention de la chambre régionale des comptes ; et c'est ce que vous souhaitez éviter.

Mais pourquoi en est-on arrivé là ? Pour l'information de tout le monde, en général, lorsque l'on arrive à ce type de situation, c'est parce que les Villes sont déjà surendettées. La charge de dette est tellement lourde que l'on cherche des expédients et à un moment donné, cela ne passe plus, d'où le système d'alerte adressé à la préfecture. Ici, la situation est à la fois moins grave et un peu plus amateur, en quelque sorte, c'est-à-dire que du fait des élections ou pour d'autres raisons peut-être, il y a eu un glissement. Certes, il y a eu des dépassements sur certains chantiers, mais il est bien évident non plus que l'on n'a pas dépensé plus que ce qui était budgété. Cela est rigoureusement impossible.

Là où il y a eu une surprise, c'est surtout du côté des recettes pour deux raisons : d'abord parce que les subventions attendues ne sont pas arrivées à la quantité et à la date attendue. Six millions d'euros de subventions étaient prévus au budget. Deux millions quatre cent mille sont arrivés, 2 millions sont en restes à réaliser et devraient donc nous être versés. Par ailleurs, le budget 2025 avait prévu 7 700 000 € d'emprunt et seuls 3 millions d'euros ont été mobilisés. Si les 4 640 000 € restants avaient effectivement été souscrits avant le 31 décembre, les 4 150 000 € de déficit n'existeraient tout simplement pas. Or, à tout prendre, je me demande si je ne préfère pas un exercice en déficit qui vous pousse à chercher des économies parce que vous craignez le regard de la CRC plutôt qu'un exercice qui aurait été excédentaire mais qui cacherait un recours massif à l'emprunt qui, pour moi, est le véritable problème principal dans la gestion d'une commune.

Est-ce à dire que la gestion de Monsieur CHAMBON a été bonne ? Je n'irai pas jusque-là. Comme je l'ai dit lors de la campagne, on peut lui reprocher, par exemple, d'avoir abusé des études qui ont plus que triplé si nous faisons la comparaison entre 2019 et 2024. Il a doublé sur les mêmes années les frais d'avocats. Il a augmenté aussi de 50 % les dépenses de communication tandis que les dépenses d'entretien des bâtiments avaient, entre ces deux années, baissé de 30 %. Il faudrait faire le bilan sur les six années évidemment pour avoir une évaluation complète, mais il s'agit de mauvais indicateurs et il est fort probable que si nous avions poursuivi dans cette trajectoire, les lames des ciseaux se soient effectivement refermées et nous aurions peut-être fini en difficulté. Pour autant, nous n'en sommes pas là et vous l'exprimez vous-même. La solvabilité de la commune demeure correcte avec une capacité de désendettement estimée à 3,9 années, niveau sensiblement inférieur au seuil de vigilance de 12 années ; je ne fais que citer le ROB.

En définitive, vous vous retrouvez bien avec une situation comptable déficiente, effectivement ; les conséquences d'une gestion que nous avons beaucoup critiquée. Effectivement, nous ne reverrons plus les 200 000 € de Houilles à voix haute. Les 36 000 € de la tente louée sur la place Michelet pour que les travaux se terminent à temps ont été consommés. Tout cet argent a évidemment été dépensé. Pour le meilleur ou pour le pire, nous ne le retrouverons pas. Ça, c'est la gestion.

Ensuite, vous avez en revanche une situation globale qui n'est pas structurellement dégradée sur le moyen terme. Vous êtes, certes, obligés de sacrifier l'exercice 2026 pour réparer ce déficit mais sur le moyen - long terme, la solvabilité de la commune reste très bonne.

Donc, autant je suis plutôt d'accord par principe sur l'objectif de vertu budgétaire et sur le fait que vous évitiez les emprunts et que, en gros, vous essayiez de faire des économies – ça, c'est une chose que j'approuve – autant je ne voudrais pas, en revanche, que cette situation justifie des décisions comme peut-être – vous n'en parlez pas – d'éventuelles hausses d'impôts un jour qui ne me semblent

pas justifiables aujourd'hui en tout cas par rapport à ces éléments. Il est de bonne guerre qu'un nouveau maire charge un peu la gestion de son prédécesseur, mais cela permet souvent aussi d'excuser à l'avance ses propres dérives à venir et c'est ce que je voudrais éviter.

Ainsi, quelques minutes seulement après la fin de notre réunion de mardi, Monsieur le Maire a publié un post qui a été très vu (il y a eu 129 commentaires) qui mentionne en son titre une situation financière dégradée et un résultat de clôture 2025 négatif. Oui, le résultat 2025 est bien négatif, mais la situation financière n'est pas structurellement dégradée en dehors de cet aspect-là. À l'intérieur du post, Monsieur le Maire précisait aussi que vous aviez constaté un déficit de 6 millions d'euros et que ce déficit a pu être ramené à 4 100 000 €. L'Ovillois novice pourrait comprendre que vous avez fait 2 millions d'économies. En deux semaines, cela aurait effectivement été une grande réussite. Cela n'est évidemment pas le cas. Vous n'avez fait aucune économie concrète, vous avez juste amélioré la comptabilité – ce qui est déjà bien – et cela vous a permis d'affiner le déficit qui est donc de 4 millions, mais qui n'a jamais été concrètement, réellement, de 6 millions d'euros. Plus grave, ce post indique également que – je le cite encore – « *des investigations approfondies sont en cours afin de déterminer avec précision les causes de cette dérive financière.* ». Par investigations, un Ovillois pourrait penser enquête pénale. Nous n'en sommes évidemment pas là. Nous verrons bien ce que nous verrons dans les comptes mais pour l'instant, vous n'avez pas encore fini de les éplucher. Vous n'avez pas encore finalisé le compte administratif. Pour l'instant, ce que nous avons, c'est juste une adaptation comptable pour avoir un budget à présenter. Les Ovillois ont droit à ce qu'on leur dise la vérité. À ce stade, nous n'avons ni situation critique sur le long terme, ni malversation avérée.

Maintenant, je constate que vous annoncez vouloir engager un effort collectif d'économies et cela, je l'approuve à 100 %. En fonctionnement, vous prévoyez une baisse de dépenses de 600 000 € en passant de 48 800 000 à 48 200 000. C'est bien, mais elles étaient de 42 500 000 en 2024 ; il y a donc un petit peu une marge, tout de même. Nous en reparlerons donc au moment du budget. Côté investissement, vous annoncez aussi qu'aucun nouveau projet structurant ne sera engagé tant que la trajectoire financière n'aura pas été rétablie. Je suis partagé sur ce point. Je suis attaché à la rigueur budgétaire – on ne dépense pas l'argent que l'on n'a pas – mais est-il de bonne gestion de risquer de sous-utiliser une partie de nos agents en les laissant l'arme au pied le temps que vous ayez retrouvé cet équilibre ? Ce qui me gêne aussi, c'est que cette annonce est aussi une façon de renoncer à bon compte à des promesses d'investissements dont j'avais certes déjà dénoncé le caractère irréaliste. Vous aviez annoncé 72 millions d'euros en six ans, soit 12 millions d'euros par an. Il s'agit de votre programme. Cela n'était pas tenable. Je l'avais dit et je pense que vous le saviez. Cela vous avait permis néanmoins de faire un joli programme avec une programmation datée qui semblait sérieuse mais au bout de seulement trois semaines, nous comprenons que ce plan Schlieffen d'investissement n'était en fait que de la communication. Qu'en sera-t-il finalement de ces 72 millions d'euros d'investissement ? Qu'en sera-t-il des 13 millions d'euros notamment que vous comptiez investir sur les deux prochaines années pour la friche de la gare, pour la végétalisation de la place du 14 Juillet et pour la piétonnisation de l'avenue Charles-de-Gaulle ? Si cela vous conduit à abandonner le projet un peu foutraque du tunnel sous l'avenue Charles-de-Gaulle, je ne peux que m'en réjouir. Néanmoins, la ficelle est un peu grosse et il est de mon devoir aussi de la dénoncer.

On dit souvent que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Cela est vrai manifestement. Les dysfonctionnements de ce dernier exercice 2025, pour regrettable qu'ils soient, ne sont pas une excuse valable et je serai attentif qu'ils ne vous exonèrent pas trop facilement de vos propres responsabilités dans la gestion à venir. Merci.

#### **Monsieur le Maire :**

Merci, Monsieur MOURTOUX. Vous n'avez peut-être pas tout lu dans le programme. Nous avons dit aussi que nous serions transparents si nous étions obligés de reporter des projets. Voilà. C'était

marqué noir sur blanc. Vous avez donc lu ce qui vous intéresse, mais tout le paragraphe était intéressant.

**Monsieur MOURTOUX :**

Non, non, j'ai lu la totalité. J'avais lu effectivement cette phrase. Je la confirme. Simplement...

**Monsieur le Maire :**

Vous ne l'avez pas citée.

**Monsieur MOURTOUX :**

Vous avez fait une page entière sur votre programme et dans votre profession de foi là-dessus. Est-ce que la phrase était dans la profession de foi, par exemple ?

**Monsieur le Maire :**

Je ne sais plus.

**Monsieur MOURTOUX :**

Voilà. Moi non plus. Il y a une grosse communication sur les projets qui étaient présentés comme sérieusement anticipés avec une budgétisation sur plusieurs années. Enfin, c'est vraiment ce que beaucoup de gens ont cru. Au bout de trois semaines, vous revenez dessus. Moi, j'étais beaucoup plus prudent. J'ai avancé des choses beaucoup moins précises parce que, justement, je me doutais qu'il s'agissait d'un risque excessif. Voilà.

**Monsieur le Maire :**

Oui, quand on ne s'engage sur rien, c'est sûr, c'est toujours beaucoup plus facile. Pour ce qui est du nom de la réunion que nous avons appelé « crise et alerte », oui, Monsieur MOURTOUX, la situation de la Ville est compliquée comme le dit Monsieur LAMBART, mais nous allons effectivement réussir à nous en sortir. Maintenant, pourquoi s'agit-il d'une réunion de crise ? Simplement parce que cela fait des années voire quelques décennies que nous n'avons pas vu cela à Houilles, Monsieur MOURTOUX. Que nous n'avons pas vu cela à Houilles, Monsieur MOURTOUX.

**Monsieur MOURTOUX :**

Oui, oui, en effet mais par exemple...

**Monsieur le Maire :**

Monsieur MOURTOUX, je vous redonnerai la parole après, si vous le voulez bien. Voilà pourquoi nous l'avons appelée comme cela. Oui, nous avons chiffré notre programme avec 12 millions d'euros par an parce que, nous, nous n'avons pas divisé par six, nous avons divisé par sept puisqu'il sera question d'un mandat de sept ans avec la concordance des calendriers entre 2032 et 2033 puisqu'il s'agira de l'année des élections législatives et présidentielles en 2032 et de ce fait, ce sera décalé. Effectivement, Madame BELALA, je vous vois brandir mon programme de six années. Pour l'instant, vous aurez noté que les décrets ne sont pas tombés. Une fois que les décrets seront tombés, ce qui ne devrait pas tarder dans le mandat, nous aurons tous officiellement des mandats de sept ans.

Ensuite, pour ce qui est des dépassements, Monsieur MOURTOUX, vous auriez lu tous les posts que nous avons fait, il y en avait un au mois de novembre ou octobre 2025 qui annonçait que nous avions voté 1 100 000 € de dépenses supplémentaires sur le parc Charles-de-Gaulle et la place Michelet et pour lequel nous n'avons eu aucun justificatif à part des choses vagues comme éclairage et réseau sec. Nous n'avons pas de devis. Nous n'avons pas de facture. Nous n'avons pas de note de présentation.

Sur l'emprunt, je crois que vous l'avez dit, nous avons fait le choix de ne pas emprunter. Nous sommes dans un contexte d'un pays que je qualifierai pour ma part de surendetté et nous avons effectivement fait le choix de ne pas contribuer à cette gabegie. Je crois que nous avons fait le choix, nous, cette

année... D'ailleurs, vous le reconnaissez vous-même que nous allons perdre au moins un an pour éponger la gestion...

*Propos hors micro de Monsieur MOURTOUX.*

**Monsieur le Maire :**

Si, vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur MOURTOUX. Nous allons perdre au moins un an pour éponger la gestion passée et nous allons essayer de pas de passer au-dessus, comme on dit, en continuant à investir pour cette ville.

Pour ce qui est des projets structurants, il ne vous a pas échappé que l'on ne construit pas un bâtiment comme cela. Donc cette année, dans le budget, même si ce sera le débat pour le conseil municipal prochain, nous allons mettre à l'ordre du jour du budget des études qui seront indispensables et qui mèneront à investissement, contrairement à celles du mandat précédent qui, pour certaines ne menaient pas à investissement ; je vous laisse regarder dans la comptabilité publique pour voir dans quels comptes tout cela se met.

Pour finir, est-ce que Monsieur LAMBART, vous voulez répondre ?

**Monsieur LAMBART :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

Attends, je finis. Ce qui s'est passé en vérité, Monsieur MOURTOUX, c'est une technique que l'on apprend en science politique, cela s'appelle acheter l'élection ou du moins tenter d'acheter l'élection en faisant l'année ou les deux dernières années de mandat des travaux tous azimuts pour montrer que l'on a fait quelque chose. Tous ceux qui habitent ici depuis 2020 savent qu'entre 2020 et 2024, il n'y a pas eu grand-chose de fait.

*Intervention hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Pour ce qui est des directions, etc. Oui, Monsieur CHAMBON, citez-moi un exemple. À part la crèche des Choupissons qui était déjà lancée, donnez-moi le nom d'un équipement qui a été construit entre 2021 et 2025. Pour ce qui est des choix que nous allons faire, par exemple, il y avait la rue Lavoisier qui était prévue pour 1,5 million d'euros avec l'enfouissement des câbles électriques, etc. Il s'agit de quelque chose, je pense, que nous pouvons reporter d'un an ou deux et que nous pourrions faire dans un an ou deux. Il s'agit de choix et d'arbitrages que nous serons obligés de faire et que nous ferons en toute transparence avec les Ovillois.

Pour ce qui est de mon post Facebook, je vous remercie de lire ma page Facebook ; cela me touche. J'ai fait le choix de communiquer assez rapidement, d'une part pour dire que nous travaillons en toute transparence avec les oppositions. Cela faisait longtemps, Monsieur MOURTOUX – mais vous ne savez pas, parce que vous n'y étiez pas – que nous n'avions pas eu une réunion pour parler de budget dans cette commune ; peut-être deux ans, deux ans et demi, pas loin. Plus que cela me glisse-t-on dans l'oreillette. Mais cela faisait longtemps. Nous n'avons pas pu faire de commission officiellement puisque les délais étaient trop courts pour ce conseil. En tout cas, cela faisait bien longtemps que dans cette commune, nous n'avions pas eu de débat sur les finances.

Enfin, dernier point, oui, Monsieur MOURTOUX, nous allons augmenter un petit peu les dépenses de fonctionnement puisque, comme je l'ai dit, nous allons recruter des directions puisque beaucoup de directions dans cette commune sont sinistrées. Cela fait à peu près deux ans qu'il n'y a pas eu de comité de direction dans cette commune. Si vous avez regardé le site de la Ville, nous sommes en cours de recrutement d'un DGS que nous espérons voir arriver bientôt. Vous voyez, derrière moi, il y aura un peu plus de monde qu'à l'accoutumée. Et puis, nous allons reprendre petit à petit le fonctionnement normal d'une collectivité avec une direction générale des services et des directeurs à tous les postes.

Aujourd'hui, je n'ai pas de directeur de la communication, je n'ai pas de directeur à l'urbanisme, etc. Il n'y a pas de direction non plus, en tout cas la personne n'en a pas le titre, à la piscine, à la RPA aussi, à la résidence pour personnes âgées. Tout est à reconstruire. Petit à petit, nous nous y attelons. Nous allons travailler main dans la main avec les services. Nous avons réuni tous les directeurs de services qui restent pour leur faire passer le message. Nous allons compter sur eux pour redresser cette commune. Nous allons compter aussi sur les Ovillois. C'est pour cela que nous avons créé ce lien de confiance pendant la campagne avec eux, nous l'espérons. Vous comme nous, vous avez dénoncé une gestion. Vous l'avez reconnu vous-même. Voilà le résultat de cette gestion, Monsieur MOURTOUX. Nous allons y faire face avec Monsieur LAMBART, que je remercie beaucoup, avec notre direction financière. Tous ensemble – tous ensemble pour Houilles –, nous essayons de redresser cette commune et cette collectivité.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

Comme vous m'avez interrogé sur la dette. En 2020, nous arrivons en responsabilité. La dette patrimoniale, c'est 6 millions d'euros. Six millions. En plein Covid. Six millions de patrimoine qui étaient menacés de fermeture. Des enfants qui n'ont plus de crèche. Des familles qui n'ont plus de crèche. Une école, l'école Allende pour ne pas la citer, dans laquelle les services réparaient les éviers avec du scotch, dans laquelle la direction mettait des seaux quand il pleuvait, dans laquelle les agents s'électrocutaient parce que l'électricité n'était pas aux normes, pour laquelle les pompiers ont, en effet, menacé de fermeture. Six millions, c'est la dette que nous avons épongée les premières années du mandat. Cela n'était pas dans notre programme, nous l'avons assumée en responsabilité avec deux ans de Covid, avec une crise en Ukraine qui a fait une forte inflation des prix. C'est la dette que nous avons épongée durant ce mandat. Sauf que nous, durant ce mandat, et nous l'assumons, nous avons investi dans la commune. La valeur du patrimoine s'est enrichie. Les équipements sont en meilleur état. Nos écoles sont en meilleur état. Notre voirie est en meilleur état. Oui, nous avons enrichi le patrimoine commun des Ovillois. Regardez autour de vous. Ensuite, il y a ce que vous avez promis. Monsieur MOURTOUX a mis le doigt sur quelque chose d'intéressant. Personne ne vous a obligé à mettre 72 millions d'euros d'investissements dans votre programme. Aujourd'hui, vous avez du mal à vous justifier sur comment vous allez gérer 4 millions. Vous avez promis 12 millions par an d'investissement ! Personne ne vous y obligeait. C'était votre choix. Nous découvrons aujourd'hui que, visiblement, la promesse n'était pas tenable.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur CHAMBON, en 2020, vous aviez prévu 80 millions d'euros d'investissement. Quatre-vingts millions d'euros d'investissement sur six ans. Effectivement, nous avons communiqué sur le même chiffre, 80 millions d'euros sur six ans, avec une marge de manœuvre – pardon, je suis enrhumé – de 8 millions. Pour ce qui est de l'école Allende, je vous invite à consulter la direction de cette école. Nous avons une liste de travaux longue comme le bras. Monsieur CHAMBON, ne vous inquiétez pas, nous vous la communiquerons avec grand plaisir.

*Propos hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Ah non, non. Pardon, Monsieur CHAMBON, déjà, on demande la parole en conseil comme vous le faisiez et ensuite, deuxième point : Monsieur CHAMBON, il y a des choses structurelles à refaire et pas que des pots de peinture. Je vous invite à consulter les comptes rendus qui sont faits des réunions. Pour ce qui est des pompiers, parlons-en. Parlons-en, Monsieur CHAMBON. Le permis de construire du Dôme nous est refusé pour deux motifs : le premier motif, c'est que vous avez signé un permis de construire, Monsieur CHAMBON, sans l'avis des pompiers. Sans l'avis des pompiers. Vous avez aussi signé un permis de construire qui ne respecte pas les normes applicables à un établissement recevant du public. Ce n'est pas Romain BERTRAND qui le dit, Monsieur CHAMBON, c'est le préfet qui a annulé le permis de construire. Bah oui, vous voulez que j'aille chercher le courrier dans mon bureau,

Monsieur CHAMBON ? Ensuite, si vous regardez ici, en mairie, et que vous regardez les dates des extincteurs, par exemple : le dernier extincteur qui est juste derrière cette porte, il a été entretenu en 2021 pour la dernière fois, Monsieur CHAMBON. Est-ce qu'il est normal que dans cette salle qui est, comme vous le disiez, la maison des citoyens, la maison du peuple, nous ayons ce genre de souci ? Je ne veux pas faire peur aux parents ce soir, Monsieur CHAMBON, mais j'ai appris également que la crèche des Petits Baigneurs, il manque la commission de sécurité dans ce que vous avez signé et la CAF vous a alerté sur le sujet. Nous allons donc faire passer au plus vite la commission de sécurité. Enfin, puisqu'il est question de sécurité, nous avons démarré les travaux de la commission communale de sécurité avec Margot, avec Thierry, pour bâtiment après bâtiment qu'il soit privé ou public, à partir du moment où les bâtiments privés accueillent du public, reprendre dossier après dossier et pouvoir avoir des normes de sécurité qui garantissent la sécurité de tous dans les bâtiments de cette ville. Ce sera tout.

Sur la voirie. Dernier point sur la voirie. Oui, vous avez fait une rue ici et là sans vraiment avoir une feuille de route. C'est d'ailleurs ce que nous avons retrouvé dans ce que vous nous avez laissé. Nous allons essayer d'organiser les choses comme nous l'avons annoncé pendant notre campagne, de faire un plan, de planifier, de faire des itinéraires qui soient fléchés vers au moins les bâtiments publics pour faire ce que j'ai appelé pendant la campagne une ceinture d'accessibilité pour que les Ovillois puissent avoir des itinéraires plus facilement accessibles. Et puisque nous parlons d'accessibilité et que nous sommes en train de tout nous dire, je crois que la commission d'accessibilité n'avait pas été réunie depuis près de deux ans, notamment sur des projets structurants comme la place Michelet et le parc Charles-de-Gaulle. Nous allons la redémarrer grâce au travail de Céline JUNIUS qui est notre adjointe à l'accessibilité et à l'inclusion. Je crois qu'il s'agit d'un gros travail que nous aurons à effectuer tous ensemble.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

Oui, peut-être pour répondre à vos remarques. Déjà vous confondez le fait d'obtenir un avis des pompiers dans le cadre de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme, un permis de construire, avec une commission de sécurité. Et le Dôme, je suis désolé, lorsque l'on dépose un permis, on a en face de nous un architecte. La Ville avait mandaté un architecte. Il s'agissait d'un maître d'œuvre. Il connaît donc parfaitement les normes et les critères de sécurité d'un bâtiment, premièrement ; à moins que vous ne remettiez en cause ses propos. Deuxièmement, on a un bureau d'études spécialisé en sécurité bâtementaire qui vient faire un audit de l'existant, les préconisations de sécurité, que ce soit électrique, que ce soit incendie, peu importe, qui avait été mobilisé – en l'espèce, je ne sais plus s'il s'agissait de Dekra ou de Veritas – pour le Dôme et ensuite nous-mêmes, la Ville de Houilles embauche, rémunère un indépendant qui est également un pompier, qui est spécialiste en sécurité bâtementaire et qui également valide ce que nous inscrivons dans le permis de construire pour que cela soit conforme aux règles. Alors dans un premier temps, on ne va pas rentrer dans les détails, le permis de construire avait bien sûr été validé par les services de l'État du point de vue de l'ERP car il s'agit de leur compétence et de leur responsabilité et en effet l'avis des pompiers avait été négatif parce que, tout simplement, le Dôme est un objet complexe. Ils n'ont pas forcément compris entre l'espace qui reçoit du travail, l'espace qui reçoit du public. Voilà. Il a fallu reprendre la copie. C'est classique. Cela arrive quand on dépose un permis de construire. Tout le monde sait que cela n'est pas simple. Il s'agit donc de quelque chose qu'il faut retravailler. Mais encore une fois, ni l'architecte, ni le bureau d'études, ni la personne que nous payons qui est spécialisée là-dedans, ne nous ont dit qu'il y avait des écueils particuliers. La règle est assez simple : unités de passage pour les issues de secours, désenfumage, sécurité incendie. Les prescriptions sont assez simples et étaient parfaitement respectées dans le permis. Ensuite, la préfecture a jugé qu'il fallait recommencer à zéro. Ce sont les méandres de l'administration. Mais, en tant que maire, vous êtes confronté à cela. Vous allez être confronté à cela tous les jours. C'est votre rôle... Peut-être que cela ne vous intéresse pas. C'est votre rôle, Monsieur le Maire, de prendre votre bâton de pèlerin et oui de vous battre contre les administrations non pas en défiance mais parce que parfois elles ont leur propre logique. Je vous cite un exemple. Je suis arrivé en 2020. Souvenez-vous,

nous avons ouvert le bâtiment Katherine-Johnson. Vous vous souvenez ? Le bâtiment périscolaire à côté de l'école Buisson-Bréjeat-Kergomard. Oui, les services avaient oublié d'organiser la commission de sécurité. Nous ne pouvions pas ouvrir le bâtiment sans cette commission de sécurité. Que faisons-nous ? On n'allait pas accueillir les enfants à la rentrée ? J'ai pris mon téléphone. J'ai appelé les services compétents. Je leur ai dit exceptionnellement bousculez votre calendrier parce que, oui, les pompiers mettent trois mois pour refaire une commission ; c'est très long. Et ils l'ont fait en moins de trois semaines. C'est comme cela. Ce sont les méandres et le travail. Quand on est dans le travail, il y a des erreurs, on doit les reprendre. Et votre rôle de maire, c'est de savoir : soit vous êtes un maire qui agit, soit vous êtes un maire qui attend.

Ensuite, en termes de sécurité, j'ai cité bien sûr la crèche des Choupiçons, j'ai cité l'ancienne crèche Charles-de-Gaulle, j'ai cité l'école Allende mais j'aurais pu citer le gymnase Ostermeyer, un cas concret lorsque vous étiez en responsabilité. Sur le gymnase Ostermeyer, vous déposez un permis de construire. Je n'étais pas maire. C'était la majorité à laquelle vous apparteniez précédemment. Vous déposez une autorisation d'urbanisme pour construire des loges à l'arrière d'Ostermeyer. Les travaux ne sont jamais terminés mais l'autorisation d'urbanisme a été demandée. Les pompiers passent, ils font des prescriptions et ils nous disent très clairement qu'ils ne peuvent pas valider la commission de sécurité du gymnase Ostermeyer. Pourquoi ? Parce que les travaux n'ont pas été terminés, la conformité liée au permis de construire, car avez touché au bâtiment, ne peut plus garantir que l'intégrité du bâtiment soit complète. Voilà une situation encore une fois complexe à laquelle nous avons fait face, qui était un héritage. Il a fallu la gérer. Il a donc fallu budgéter les travaux ; à peu près 200 000 € de mémoire. Il a fallu confirmer l'autorisation d'urbanisme avec l'achèvement des travaux et lorsque les pompiers sont repassés, ils ont pu, en effet, valider la commission de sécurité. Là, nous sommes dans le travail. Votre rôle de maire, c'est d'y aller, c'est de faire en sorte que cela avance plus vite quand vous avez envie que cela avance plus vite. J'espère que le projet du Dôme ne sera pas sacrifié sur l'autel de cette lourdeur administrative et que vous prendrez les choses à bras-le-corps parce que derrière, il y a des gens qui vous attendent, qui attendent ce projet de pied ferme, qui en ont besoin et je pense que cela est bon pour la ville. J'espère donc que cela ne sera pas aussi encore une fois un faux prétexte pour l'annuler.

**Monsieur le Maire :**

Merci, Monsieur CHAMBON. Donc, le courrier, je l'ai là. Je l'ai scanné. C'est ce que je cherchais sur mon téléphone et vous m'en excuserez. Premier motif d'annulation du permis de construire : une autorisation délivrée malgré un avis défavorable de la sous-commission départementale de sécurité. Oui, oui, vous prenez votre téléphone, etc. ; nous avons bien compris. Mais il n'empêche que là, la préfecture nous a annulé le permis de construire. Deuxième motif, Monsieur CHAMBON : une méconnaissance des dispositions applicables aux établissements recevant du public. Il y en a deux pages. Il y en a deux pages, Monsieur CHAMBON. Ah, vous ne comprenez pas peut-être. Mais, voilà, Monsieur CHAMBON, la vérité est là. Nous avons reçu ce courrier. Il est daté du 2 avril. Nous avons reçu cela en mairie le 2 avril, Monsieur CHAMBON.

*Propos hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Vous savez, toutes les collectivités, nous vous l'avons dit dans le précédent mandat, mais je vais vous le répéter ce soir, nous héritons d'un patrimoine, d'un héritage qu'il faut améliorer. Ce sera notre cas aussi, Monsieur CHAMBON, puisque vous avez, vous aussi, laissé, une dette patrimoniale et nous laisserons aussi une dette patrimoniale. Et vous, Monsieur CHAMBON, qu'avez-vous fait à Ostermeyer comme travaux ? Rien.

**Monsieur CHAMBON :**

Je viens de vous dire que nous avons fait 200 000 € de travaux à Ostermeyer. Nous avons terminé les loges. Nous avons remis l'électricité en route parce que les pompiers nous avaient interdit d'aller dans le gymnase à cause de l'électricité. Nous avons refait toute l'électricité. Nous avons refait les sols sportifs.

**Monsieur le Maire :**

Soixante-cinq mille euros, Monsieur CHAMBON, pour l'électricité. Ce gymnase a besoin de travaux en millions, Monsieur CHAMBON.

**Monsieur CHAMBON (hors micro) :**

Ah bah oui...

**Monsieur le Maire :**

Ah bah oui. Donc, il y a bien... Donc, Monsieur CHAMBON, vous en conviendrez, nous héritons aussi d'une dette patrimoniale et quand nous partirons, il y aura aussi une dette patrimoniale puisque les établissements ne vieillissent pas tous en même temps puisque – je vous explique quelque chose de très trivial – ils ne se construisent pas non plus tous en même temps. Nous laissons donc tous une dette patrimoniale à nos successeurs et nous faisons tous effectivement des efforts pour que tout se passe au mieux pour les Ovillois.

Dernier point, Monsieur CHAMBON : nous, nous ne jouerons pas au plus malin. La sécurité des Ovillois nous importe un peu plus que cela pouvait vous importer. Pour ce qui est de l'église, oui, oui, oui, parce que prévoir une inauguration le 18 avril d'une église pour laquelle les pompiers n'ont pas reçu une feuille de dossier, de plan, une entreprise qui a 40 réserves, une alarme incendie qui n'a pas été testée, des détecteurs de fumées qui ne sont pas en état de fonctionnement et je vous en passe et des meilleurs. Il y a 40 réserves en plus. Donc, oui Madame ODINOT, je vous vois hocher la tête, j'ai repoussé l'inauguration de l'église pour la sécurité des gens qui seront dedans. Voilà. Et je l'assume parfaitement.

*Propos hors micro de Madame ODINOT.*

**Monsieur le Maire :**

Les travaux ne sont pas terminés, mais en tout cas ils auraient dû l'être pour après-demain.

*Propos hors micro de Madame ODINOT.*

**Monsieur le Maire :**

Bah oui, quand on prévoit une inauguration, Madame ODINOT, c'est que les travaux doivent être finis. Et que l'on communique largement dessus à grands coups de bâches sur le bâtiment.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monika.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :**

Monika BELALA. Je ne vous appelle pas par votre prénom, Monsieur le Maire ! Bah, moi, je voudrais un peu me recentrer sur le DOB, même si comme je l'ai dit ce n'est pas un DOB pour rien mais enfin demain nous aurons le budget. J'espère qu'il y aura tout de même davantage de précisions, notamment sur les investissements 2026 même si je pense que tout le monde a compris que, en fait, nous faisons un budget dans des grandes masses et qu'il faudra attendre un peu plus longtemps – j'espère pas trop longtemps – pour savoir ce que vous avez vraiment l'intention de faire de nouveau cette année car il est tout de même écrit noir sur blanc qu'une grande partie des dépenses d'investissement sera consacrée à poursuivre les projets que vous avez trouvés à votre arrivée. Ça, c'est une première chose.

Je n'ai pas eu de réponse claire sur tout ce qui est épurement des restes à réaliser. Est-ce que cela est fini ? J'ai rappelé que l'on avait tout de même divisé par deux le déficit en quelques jours. Est-ce que vous poursuivez ce travail ? J'imagine que ce travail se poursuit, donc nous espérons que le déficit réel

sera finalement bien plus bas. Sur le recours à l'emprunt, au moment du budget primitif, vous nous avez bien expliqué Monsieur LAMBART, que de toute façon il n'y en aurait pas pour rassurer notamment le contrôle de légalité. Pas de recours à l'emprunt dans le budget primitif. Est-ce que cela veut dire pas de recours à l'emprunt du tout cette année ? Nous ne savons pas. Nous verrons bien. Justement, peut-être que si la situation est moins critique que prévu, peut-être aurez-vous envie d'emprunter un peu pour notamment lancer quelques nouveaux projets et pas uniquement des projets qui sont subventionnables parce que 100 % des projets ne sont pas subventionnables, sinon je pense que nous ne ferions rien, en fait, malheureusement.

Vous avez justement évoqué le Dôme. J'avais une question orale sur le Dôme, mais je crois qu'elle a été refusée parce qu'elle est arrivée hors délai. Il s'agit d'une première. Désolée, je suis sortie de la réunion l'autre soir, je n'ai pas fait attention à l'heure et ma question orale est partie trop tard. Je la reposerai donc au moment du budget. Il s'agit de dire que nous souhaitons bien évidemment que notre commune échappe à la saisie de la Cour des Comptes. Il est tout de même évident que nous ne souhaitons pas cela pour notre commune. Voilà. Il y a donc des choses que nous pouvons comprendre.

Je voudrais juste revenir sur quelque chose qui a été dit mardi. J'ai eu l'impression que... Il s'agissait d'une réunion de crise et dans des moments de crise, on attend que tout le monde fasse bloc. J'espère que vous n'avez pas en tête que toute l'opposition vote votre budget primitif 2026, parce que je vous le dis, je ne le voterai pas. Ce n'est pas contre vous, c'est juste qu'il s'agit de l'acte fondateur d'un opposant : il ne vote pas le budget. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Alors, pour vous répondre, vous savez donc comme nous que nous avons une obligation légale de voter le budget avant le 30 avril et que par conséquent, vu les délais en amont que nous devons avoir pour avoir ce débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas eu d'autre choix que de faire un conseil municipal ce soir. Donc, effectivement, la curiosité de notre administration et de notre arsenal juridique, c'est que demain vous allez recevoir un budget. Comme nous vous l'avons dit, Madame BELALA, ce budget sera un budget de transition, donc nous faisons un peu ce que fait l'État au final : lorsqu'au 31 décembre, l'État n'a pas de budget, on prolonge rapidement les crédits de l'an dernier pour permettre la continuité de l'État. Pour ce qui est de notre budget à nous, nous vous donnons rendez-vous comme nous l'avons dit pour le budget modificatif mi-juin, le 18 juin, au mieux. Au pire, ce sera effectivement en octobre. Nous essayons de tout faire pour que ce soit le 18 juin. Je regarde mon adjoint aux finances. Ce sera bon ?

**Monsieur LAMBART :**

Ce sera mieux en juin.

**Monsieur le Maire :**

Tout à fait. Ce sera beaucoup mieux en juin. Pour ce qui est de l'emprunt, est-ce que nous allons avoir recours à l'emprunt ou pas cette année ? Comme l'a dit Monsieur LAMBART – je crois qu'il a été très clair sur le sujet –, nous avons une très grosse interrogation : c'est cette ligne de trésorerie contractée en août 2025 que nous devons absolument rembourser avant le mois d'août 2026. Si nous n'avons pas... Nous allons anticiper le remboursement le plus tôt possible puisque nous allons commencer à rembourser dès le mois de mai par une petite somme – il s'agit d'une petite somme pour les communes mais pas pour les particuliers puisque nous allons commencer à rembourser quelques centaines de milliers d'euros – et nous allons essayer de tenir pour ne pas avoir à faire un emprunt pour financer une ligne de trésorerie. Voilà. J'espère que c'était beaucoup plus clair pour tout le monde.

Pour ce qui est des restes à réaliser, votre question, c'était... Je vais laisser Monsieur LAMBART répondre.

**Monsieur LAMBART :**

En ce qui concerne les restes à réaliser, Madame BELALA, je ne sais pas si nous en avons fait le tour. Oui, oui, je m'engage à travailler dessus d'arrache-pied, mais les restes à réaliser, comme leur nom l'indique, c'est dans le fond de chaque ligne et il y a tout de même pas mal de lignes. Nous vous transmettrons la liste. Cela nécessite donc une recherche historique, une connaissance profonde du budget. Je vais donc m'y atteler. Je ne sais pas si j'y arriverai au mois de mai mais en tout cas, oui, il s'agit d'une piste. Nous avons vu le collègue des finances qui en une semaine, 10 jours a trouvé 500 000 € de restes à réaliser qui dataient de 2020, donc très bien. Je vais donc sur cette piste-là continuer. Il s'agit d'un travail un petit peu ingrat mais qui me paraît nécessaire tant en dépenses... En recettes, je pense que nous avons fait le tour. C'est sûr que nous allons effectuer ce travail-là.

De façon beaucoup plus globale et je terminerai par cela, en ce qui nous concerne, nous ne nous satisfaisons pas de cette situation qui n'est pas forcément quelque chose qui nous arrange sur le plan politique. Nous commençons avec un handicap. Ce n'est pas Montesson, ce n'est pas 12 millions, mais il s'agit tout de même de 4 millions. Cela est plus qu'embêtant. Cela nous retarde. Cela ne nous permet pas de commencer le mandat d'une façon dynamique. Nous en aurons pour un an voire deux ans. Je le répète, nous n'aurons pas d'excédent de fonctionnement en 2026 à reporter sur 2027. Il s'agit donc vraiment d'un gros handicap. Techniquement, je sais bien ce que cela représente. Nous en avons donc bien pour un an à deux ans et je ne m'en satisfais pas. Effectivement, derrière tout cela, il y a de la politique mais après il y a aussi de la politique positive : nous sommes là pour agir, nous ne sommes pas là pour nous plaindre de ce bilan. Il s'agit de quelque chose qui nous handicape. Cela ne nous satisfait pas du tout. Il ne s'agit pas d'une situation très grave, il s'agit d'une situation grave, mais nous allons remonter dessus. Je ne me satisfais pas de cette situation mais je vais tout faire avec mes collègues pour que nous travaillions. D'ailleurs je tiens à les remercier parce qu'il y a déjà eu beaucoup, beaucoup de travail en peu de temps. La volonté est là de redresser la barre dans tous les domaines. Même dans le personnel, d'ailleurs, le message a été bien compris et je pense que cela va passer. Comptez sur nous, sur moi, pour que nous remontions les choses. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Nous allons effectivement essayer de perdre le moins de temps possible sur notre mandat et réaliser le plus possible notre projet. Je rappelle également qu'en 2020, Monsieur CHAMBON, quand vous êtes arrivé, il y avait une trésorerie qui était beaucoup plus conséquente que celle que nous avons trouvée aujourd'hui qui était je crois, de mémoire, autour de 12 millions d'euros. Nous, la trésorerie aujourd'hui, elle est de 500 000 € et elle ne permet pas de couvrir les salaires de nos agents. Nous sommes obligés d'attendre tous les mois que la dotation globale de fonctionnement de l'État nous soit versée. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Très bien.

Je vous propose de prendre acte puisqu'il n'y a pas de vote. Nous prenons simplement acte que le débat d'orientation budgétaire a été effectué. Tout simplement. Nous votons que nous avons pris acte. Subtilité juridique. Qui est pour ? Je vous remercie. À l'unanimité, nous avons donc pris acte que ce débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

|                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><i>Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 26/033 – DIRECTION DES FINANCES - Débat d'orientations budgétaires - Rapport d'orientations budgétaires 2026.</i></b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-26, L. 2121-29, et L. 2312-1 ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

**Vu** la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 publiée le 19 décembre 2023 ;

**Vu** l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

**Vu** la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

**Vu** le rapport comportant les orientations budgétaires 2026 portant sur le Budget principal de la Ville

ci-annexé ;

**Considérant** la nécessité de présenter un rapport d'orientations budgétaires préalablement à l'examen du Budget Primitif pour l'année 2026 et d'ouvrir un débat sur ces orientations ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**Article 1<sup>er</sup> :**     **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 du Budget principal de la Ville.

**Article 2 :**     **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2026 préalable au vote du Budget Primitif 2026 ci-annexé.

**Article 3 :**     **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

**\*\*\*\*\***

**DCM 26/034 – DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & ET DE LA VIE ASSOCIATIVE – Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 € – Exercice 2026**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU, adjoint délégué aux Sports et au Patrimoine bâti :**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. À travers notre politique de soutien au tissu associatif, nous traduisons notre engagement en faveur des associations qui participent activement à la cohésion sociale, au dynamisme local et au renforcement du lien entre les habitants. Au titre de l'exercice 2026, ce sont 73 associations qui sont accompagnées. Parmi elles, 55 projets font l'objet d'un soutien spécifique pour un montant global de 175 280 €. Dans le même temps, 63 associations bénéficient de subventions de fonctionnement pour un montant total de 417 920 € contre 394 035 en 2025, soit une augmentation d'environ 5 %.

Cette évolution traduit une orientation politique claire : celle de garantir aux associations une stabilité financière ainsi qu'une meilleure visibilité sur leur trésorerie. C'est en ce sens que la Ville a fait le choix de renforcer prioritairement son accompagnement sur les subventions de fonctionnement, considérées comme un levier structurant pour la solidité du tissu associatif.

En cohérence avec nos engagements de transparence, s'agissant plus particulièrement des associations sportives, la Ville a fait le choix de s'appuyer sur un outil de calcul historiquement partagé avec l'office municipal des sports (l'OMS) communément appelé moulinette OMS. Cet outil permet de déterminer de manière objective et transparente le montant des subventions en prenant en compte plusieurs critères, notamment la nature, la pratique sportive, le nombre de licenciés par catégorie, une prise en charge à hauteur de 30 % des frais de déplacement pour les compétitions organisées hors Île-de-France, une participation aux frais de formation visant à renforcer les compétences des éducateurs ainsi qu'un bonus attribué aux collectifs évoluant au niveau national.

Toutefois, afin de ne pas fragiliser les associations, la Ville a fait le choix d'introduire cette année un mécanisme de protection que nous appellerons vulgairement bouclier, tel que nous vous l'avons expliqué hier soir en réunion sur ces subventions. Lorsque le montant calculé par cet outil se révèle inférieur à la subvention attribuée en 2025, le niveau de financement 2025 est maintenu. Cette décision vise à limiter les effets de variation trop brutaux et à préserver l'équilibre financier des structures concernées. Ce même principe a également été appliqué aux associations extra-sportives.

Fidèles à nos engagements de campagne et malgré un contexte budgétaire contraint, comme l'ont expliqué Monsieur le Maire et Monsieur LAMBART précédemment, nous avons fait le choix de maintenir le budget dédié aux associations. Ce choix s'inscrit dans une conviction forte : les associations constituent un pilier essentiel du vivre ensemble contribuant chaque jour à la cohésion sociale et au lien social et ce de manière particulièrement significative à Houilles.

Nous attirons votre attention sur le fait que dans le respect du cadre légal, la Ville conclut des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 €. Le versement de ces subventions interviendra donc en une seule fois après signature des conventions d'objectifs et de moyens pour les associations concernées ainsi que des contrats d'engagement républicain pour l'ensemble des bénéficiaires.

Enfin, nous attirons également votre attention : suite à la réunion de présentation des subventions d'hier soir, une erreur matérielle avait été relevée et nous vous demandons donc par la délibération qui est positionnée sur vos tables de prendre en compte cette modification pour l'association Range ta planète où, par erreur, un montant de 500 € au lieu de 1 500 € avait été inscrit.

Il est donc proposé à tous les membres de l'assemblée délibérante d'attribuer les subventions de fonctionnement et de projet aux associations conformément au tableau qui est joint.

**Monsieur le Maire :**

Merci, Monsieur CADIOU. Juste un mot sur la réunion que nous avons eue hier soir. Hier soir, nous avons souhaité réunir toutes les oppositions pour qu'en toute transparence nous puissions regarder toutes les subventions attribuées aux associations et nous remercions le service concerné – jeunesse-vie associative – qui était présent hier soir pour nous aider dans cette présentation.

Est-ce qu'il y a des observations ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIROUX :**

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, nous tenons à vous manifester toute notre satisfaction pour le soutien aux associations qui constituent, comme vous le disiez très bien, le levier de cohésion sociale de notre ville.

Dans le cadre de l'examen des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2026, plusieurs éléments appellent tout de même de notre part des observations ainsi que des demandes de clarification. Il est intéressant de constater l'évolution de position de certains élus concernant l'association de MMA à Houilles. Hier encore, cette association faisait l'objet de nombreuses critiques : gestion, utilisation des équipements, subventions et j'en passe. Tout semblait poser problème, selon eux. Aujourd'hui, ces mêmes personnes, désormais en responsabilité, choisissent de lui accorder un soutien financier et pas des moindres. Alors deux possibilités s'offrent à nous : soit les critiques d'hier étaient exagérées ou motivées par des considérations politiques, soit la situation a évolué positivement et dans ce cas, bien sûr, il s'agit d'une bonne nouvelle pour les adhérents et pour la Ville. Dans tous les cas, en tout cas, nous nous réjouissons que l'association puisse continuer à se développer et à offrir une activité sportive encadrée. Mais il est important tout de même de garder une certaine cohérence et d'assumer clairement les changements de position par respect pour les habitants. La politique locale mérite mieux que des oppositions de principe. Elle mérite de la constance, de la transparence et du bon sens.

Dans le même cas de figure, nous nous réjouissons de la reconduction de la subvention allouée à l'association Futsal qui a pourtant fait l'objet de critiques sévères par ces mêmes élus. À croire qu'elle trouve désormais sa légitimité dans les actions qu'elle propose aux habitants, faisant taire ainsi toute polémique politicienne.

En revanche, nous nous étonnons de l'exclusion de l'association La Cuatro, pourtant reconnue d'intérêt général et dont les actions en faveur de la jeunesse à travers des événements culturels et sportifs contribuent pleinement à la dynamique locale ; autant d'objectifs que vous affirmez pourtant

soutenir. Nous aimerions comprendre les motifs de cette mise à l'écart. Sur quel fondement repose cette décision ? Je n'en ai pas fini.

Enfin, nous observons de grandes absentes parmi les subventions allouées : la Corrida et la braderie. S'agissant de la Corrida de Houilles, événement emblématique et fédérateur de notre commune, nous souhaiterions connaître les modalités de financement envisagées pour son organisation en 2026 ainsi que les engagements de la municipalité à cet égard. Pour finir, pouvez-vous préciser les orientations retenues pour l'organisation de la braderie de Houilles cette année ?

Mais au-delà de ces points d'observation et dans un souci de bonne gestion des deniers publics, de transparence et de respect des prérogatives du Conseil municipal, nous demandons que les huit conventions d'objectifs et de moyens relatives aux subventions d'un montant égal ou supérieur à 23 000 € soient annexées à la présente délibération. Une telle exigence ne relève pas du tout du formalisme mais constitue une garantie essentielle de lisibilité, de transparence, de contrôle et de responsabilité dans l'attribution des fonds publics. À défaut, il nous serait vraiment difficile de considérer que les conditions d'un vote éclairé sont réunies. Autrement dit, nous ne pourrions pas voter un chèque en blanc. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Merci, Madame GIROUX. Effectivement, vous n'étiez pas à la réunion hier soir et vous êtes toute pardonnée puisque la plupart des choses que vous évoquez ce soir ont obtenu une réponse. Vos deux collègues hochent la tête pour vous dire que oui, effectivement, cela a été évoqué hier soir.

**Madame GIROUX :**

Cela me permet simplement de dire que la prochaine fois, n'oubliez pas de m'y inviter.

**Monsieur le Maire :**

Écoutez, nous avons invité toutes les oppositions.

**Madame Sylvie GONÇALVES :**

Non, en effet. En fait, normalement, c'était Madame GIROUX qui devait être à ma place. Moi, j'ai reçu le mail, mais dans le mail, si vous regardez, en copie, il n'y a pas Madame GIROUX. Ce doit être un oubli.

**Monsieur le Maire :**

Cela a dû être un oubli.

**Madame Sylvie GONÇALVES :**

Mais en effet, hier soir, nous avons posé des questions sur la Corrida et sur la braderie aussi et Monsieur CADIOU nous a tout à fait répondu.

**Monsieur le Maire :**

Et nous allons vous redonner les réponses ce soir. Je vais donner la parole à Monsieur CADIOU.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :**

Merci, Monsieur le Maire. Madame GIROUX, c'est moi qui ai lancé l'invitation. Si je vous ai oubliée, je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Il n'y avait vraiment pas de volonté de ma part...

**Madame GIROUX :**

Excuses acceptées.

**Monsieur CADIOU :**

C'est un loupé. Je vais revenir dans l'ordre. Vous faites une allusion sur des élus, des anciens élus, qui auraient fait des remarques ou qui auraient eu des positions à l'encontre de X ou Y. Là, nous allons être très clairs : ou vous donnez des noms, ou on ne parle pas en l'air comme cela. Et si cela concerne effectivement des élus de mon groupe dans lequel j'étais élu précédemment, vous vous inscrivez là en

faux et je vais vous dire pourquoi. Nous allons commencer par le MMA : nous n'avons jamais et je n'ai personnellement jamais stigmatisé le MMA pour plusieurs raisons. La seule chose que nous pouvions stigmatiser, c'était le mode d'attribution d'un équipement au détour de toutes les problématiques d'équipement qu'il y avait dans d'autres disciplines pour d'autres associations. Et ce qui a effectivement choqué, ce n'est pas le fait de créer un bel outil qui est la salle de MMA, ce n'est pas cela qui était choquant, ce qui était choquant, c'était de donner une priorité à hauteur de 160 000 ou 170 000 € sur un équipement pour une association qui venait de se créer au regard d'autres associations qui n'avaient pas le même traitement. Voulez-vous que je vous parle du tir à l'arc ? Voulez-vous que je vous parle des conditions dans lesquelles le tir à l'arc évolue et ainsi de suite ? C'est cela qui était stigmatisé. Je vais vous dire que je connais personnellement le président de cette association. Je le connais depuis qu'il a l'âge d'une dizaine d'années et je peux vous dire que depuis très longtemps, puisque quand nous étions en campagne, oui, je peux vous assurer que nous sommes allés travailler, nous avons fait le tour des associations, nous avons rencontré plein d'acteurs de la vie associative sportive pour les nommer et nous n'avons jamais et je n'ai jamais stigmatisé le MMA. Je préfère avoir un club de MMA qui a pignon sur rue sur cette ville et qui encadre des enfants plutôt que d'avoir des enfants qui se combattent soit dans des cours d'école, soit dans des parkings. Je dirais que la place du MMA n'est même pas un sujet. Il s'agit d'une association sportive. Il s'agit d'une fédération qui est reconnue. Il n'y a même pas de sujet là-dessus. Et je le répète : l'outil mis à disposition est un bel outil. Je donne un exemple : le MMA aujourd'hui qui s'est créé en un an et demi, c'est 450 adhérents. Oui, il y avait matière à répondre à cette association et à cette pratique. En revanche, l'ordre et la chronologie de mise à disposition des locaux auraient dû se faire autrement et, pire que cela, elle aurait dû être expliquée auprès du mouvement associatif, ce qui n'a pas été fait. Pire que cela, et vous n'étiez pas dans ce groupe, Madame GIROUX, mais même au travers de l'équipe de la majorité, ils découvriraient que cet équipement était sorti de terre comme cela d'un coup au mois d'août ou mois de septembre de l'année 2025. C'était cela qui était critiquable. C'est cela qui était à stigmatiser, pas du tout le MMA. Que les choses soient claires. Si ce n'est pas clair dans votre esprit, j'espère que ça l'est maintenant.

En ce qui concerne La Cuatro, elle n'a pas été oubliée. Simplement, La Cuatro n'a pas fait de demande de subvention. Vous devez savoir que depuis cette année, il y a une plate-forme dématérialisée qui enregistre les demandes de subventions. Les associations avaient, je crois, jusqu'à mi-novembre ou début décembre, jusqu'au 10 novembre, pour enregistrer leur demande de subvention. Je peux vous dire que même les services... Et à l'époque, mi-novembre, les accointances qui auraient pu y avoir entre La Cuatro et des élus de l'ancienne majorité n'ont pas fait en sorte que La Cuatro se réveille et daigne déposer un dossier pour une subvention. Quant aux actions de La Cuatro, si elles ne peuvent être assurées cette année, je le regrette parce qu'il y avait des choses qui étaient fortement intéressantes. La Cuatro n'a pas fait de demande de subvention. Nous ne l'avons pas éliminée. Que les choses soient claires.

Vous parlez de La Cuatro futsal. Au regard de La Cuatro, La Cuatro futsal a fait une demande de subvention. Elle a fait une demande de subvention et d'ailleurs ce que nous avons mis à jour au travers cette fameuse moulinette OMS, nous nous sommes rendu compte que depuis quelques années La Cuatro était sur subventionnée. La Cuatro fait partie des associations qui bénéficient d'un bouclier. Si nous prenons la moulinette – et c'est l'outil qui a été transmis à vos collègues, ils pourront vous le transférer – la subvention de La Cuatro dans son fonctionnement pur à trois équipes et non pas quatre ou cinq avec des féminines comme cela nous avait été dit dans un conseil municipal il y a deux ou trois ans, cela est à peu près, de mémoire, 3 200–3 500 €. Oui, l'année dernière, ils avaient 9 500. Cette année, il n'était pas question de couper court mais de leur laisser finir cette saison et de leur laisser bénéficier de ce bouclier. Nous l'avons donc fait en toute transparence et en toute équité et cette règle est la même pour toutes les associations de Houilles ; que les choses soient claires.

Pour la Corrida, l'explication a été donnée hier. Juste avant la réunion sur les subventions, nous avons rendez-vous avec deux associations : le comité des fêtes – vous vous souvenez du comité des fêtes, qui n'est pas mort ? – et puis l'association des Sports olympiques de Houilles. Les Sports olympiques

de Houilles ont demandé que nous revenions à un fonctionnement qui soit semblable à celui que nous avons connu auparavant. Vous comprenez ? Cela nous va très bien parce que très objectivement, c'était aussi la vision des choses que nous avons : l'organisation d'une manifestation comme celle-ci qui était historiquement gérée par le comité des fêtes, par le Celtic, que vous avez connu ou pas, par les Sports olympiques de Houilles, que nous revenions effectivement à ce fonctionnement-là. Il s'agit donc d'une volonté commune. La réunion a eu lieu hier soir à 17 h 30. Les deux associations ont prévu de se retrouver très rapidement pour pouvoir organiser la Corrida au mois de décembre. Vous avez noté qu'il n'y avait pas de financement. En l'état actuel des choses, il n'est pas question de mettre une ligne de financement sur le sujet.

Vous me parlez des conventions. Oui, effectivement, les conventions auraient pu être jointes, mais il s'agit de conventions purement juridiques. Vous avez raison. Je ne sais pas si cela peut entacher la délibération de ce soir mais de toute façon, ces conventions sont en cours de rédaction ou sont déjà prêtes à être signées. Quand je dis en cours de réaction, elles sont rédigées. Elles sont prêtes à être signées. Elles doivent être signées par le président ou la présidente de l'association, par le maire. En fait, elles sont dans le circuit. Nous pourrions vous les présenter, je pense, très vite au prochain conseil municipal.

**Madame GIROUX :**

Je vous en remercie.

**Monsieur CADIOU :**

Est-ce que j'ai répondu à toutes vos interrogations ? Je vous invite très objectivement... Je suis désolé l'outil projeté hier par toute transparence va être communiqué aux associations, ce qu'elles réclament depuis déjà très longtemps, notamment au sein de l'OMS. Nous les avons communiqués aux élus. Vous pouvez vous rapprocher de Madame ODINOT et de Madame GONÇALVES, elles vous transmettront l'outil et vous verrez en toute transparence qu'il n'y a pas un delta par rapport à ce que je viens de vous dire ce soir.

**Monsieur le Maire :**

Merci, Monsieur CADIOU.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOURTOUX :**

Merci. À propos, à nouveau, de La Cuatro futsal, j'ai une autre question : dans un article du *Canard enchaîné* du 30 janvier, il était indiqué une suspicion d'emplois fictifs à la Mairie au bénéfice de joueurs de La Cuatro futsal et il mentionnait un chiffre d'une dizaine d'emplois qui seraient concernés, ce qui est assez considérable évidemment. Du coup, nous pouvons nous étonner que la Ville dans ces conditions-là subventionne. Bien évidemment, la moulinette est indépendante des démarches judiciaires, mais est-ce que vous avez pu investiguer un petit peu plus, en savoir plus sur la réalité ou pas de ces supputations ? Merci.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :**

Objectivement, Monsieur MOURTOUX, l'objectif premier, je vous l'ai dit hier soir, avec la contrainte de voter un budget tardivement, avec un changement d'équipe municipale, vous l'avez constaté, le premier des objectifs était de faire verser les subventions aux associations très vite, donc de voter les subventions aux associations. Parmi toutes les subventions que nous passons ce soir, il y a certaines associations, je ne vais pas dire, je ne vais pas utiliser – si je peux l'utiliser –, qui ont presque le couteau sous la gorge. Il y a certaines associations qui sont en grosse difficulté parce qu'elles n'avaient pas touché leurs subventions comme elles les touchaient les années précédentes un peu plus tôt dans le calendrier. L'objectif était donc celui-ci. Après, il y a des choses qui ont été évoquées dans un article du *Canard enchaîné*. Je ne suis, en tout cas moi, pas juge. Il nous appartiendra de prendre le temps et de vérifier certaines choses. Dans un premier temps, nous laissons la possibilité aux associations de fonctionner. Il aurait été absolument anormal de couper la subvention à La Cuatro futsal, puisque vous

l'avez nommée, sous prétexte qu'il y avait un article qui mentionnait des emplois fictifs au sein de la municipalité au profit de cette association. Chaque chose en son temps.

**Monsieur MOURTOUX :**

Oui, j'entends bien qu'il y a de toute façon d'abord un délai limité pour vous faire un avis là-dessus et puis bien sûr une présomption d'innocence. Simplement, le versement de ce fait interviendrait assez rapidement, j'imagine, et sur un plan éthique cela pose question de subventionner s'il y avait vraiment quelque chose de systémique. Nous ne parlons pas d'un emploi suspect, mais nous parlons vraiment de... Ce sont deux équipes de futsal, 10 personnes, d'où ma question. Vous n'êtes pas juge. Nous ne sommes pas juges, effectivement, et la justice sera longue, si elle intervient. Néanmoins, en tant qu'exécutif, vous avez aussi le devoir de défendre les intérêts de la Ville. Donc si je comprends bien, aucune démarche n'a pour l'instant été réalisée concrètement sur cette affaire.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :**

Pour être très clair, Monsieur MOURTOUX, si effectivement ces dires s'avéraient exacts, qui doit être effectivement condamné ? Est-ce que c'est l'association qui a bénéficié à travers ses membres d'emplois, je dirais, protégés, aménagés, fictifs ou les personnes qui ont mis en place ce système-là ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOURTOUX :**

Ce sont d'abord évidemment les individus qui prennent ces décisions, mais dans l'hypothèse où cela était fondé, je le précise, quand il y a quelque chose d'aussi systématique, il y a un phénomène de complicité sur les dirigeants et le juge peut aussi demander, imposer la dissolution de l'association. Il s'agit de quelque chose qui se fait. Voilà.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :**

Laissons la justice suivre les choses et, très clairement, je peux vous rappeler qu'une subvention votée peut être rappelée.

**Monsieur le Maire :**

Pour compléter ce que disait Monsieur CADIOU, pendant la campagne, Madame GIROUX, bien sûr vous n'assistiez pas à nos réunions publiques mais en tout cas, pour ce qui est de celle entre d'entre deux tours, nous avons rappelé avec force ce qu'a dit Monsieur CADIOU, c'est-à-dire que nous ne stigmatisons pas le MMA. Il est bien sûr préférable que les enfants soient encadrés pour se défouler plutôt que de faire cela dans les caves et dans les cours de récré.

Juste un mot sur la moulinette de l'OMS dont nous avons parlé ce soir. Il s'agit d'un outil qui a 40 ans. Il s'agit d'un outil qui est reconnu par les présidents d'associations. Cela marche par un système de points. C'est le nombre de licenciés pros, le nombre de loisirs, les projets qui sont mis en place envers les jeunes, etc. Il y a un certain nombre de critères qui sont établis et à la fin, nous établissons un nombre de points qui détermine un montant de subventions que nous pouvons suivre ou pas ; cela dépend effectivement du choix de la municipalité. Hier soir, nous avons expliqué nos choix, pourquoi le futsal bénéficie d'un bouclier et nous n'avons pas ramené au montant de ce qu'il devrait être puisque sur la moulinette, il était autour de 3 000 €. Il ne s'agit pas de la seule association, je le redis ce soir, qui bénéficie d'un bouclier. Il y a d'autres associations qui bénéficient d'un bouclier. Je crois que, Patrick, tu as transmis ce soir un tableau. Il était tard. Il a été transmis un peu avant le conseil municipal. Si vous avez des questions sur ce tableau et cette moulinette, Monsieur CADIOU et moi-même pourrons vous répondre avec plaisir.

Il y avait juste une question sur la braderie, de Madame GIROUX, à laquelle il n'a pas été répondu. Sur la braderie, il s'agit d'un élément compliqué à organiser, même si cela s'est amélioré ces dernières années avec l'outil numérique puisque quand j'étais ado, nous avions les grands plans où nous réservions nos emplacements. Maintenant, tout cela se fait en ligne, donc cela demande beaucoup moins de temps humain. La question est effectivement celle des bénévoles. Est-ce que nous avons encore les ressources bénévoles dans nos associations pour faire cela ? Historiquement, c'était l'ACAH qui l'organisait, ensuite le comité des fêtes l'a récupérée. Nous sommes en train de voir avec les

associations comment nous pouvons en sortir. Si nous avons besoin dans l'année, nous ferons évidemment une subvention exceptionnelle pour financer l'événement. Mais en tout cas, rassurez-vous, elle aura bien lieu cette année comme d'habitude le premier dimanche d'octobre.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :**

Par expérience, je peux aussi vous préciser que c'est certainement la manifestation la plus dure à organiser, quand c'était le cas de l'ACAH ou du comité des fêtes, au regard d'autres manifestations associatives telles que la Corrida parce que cela demande effectivement de la présence humaine ; 3 heures–23 heures, grosso modo. C'est très dur. Et puis je dois vous apporter aussi une précision : il s'agissait, tout du moins dans les dernières années au sein du comité des fêtes, d'une manifestation qui s'autofinçait, donc tout le contraire de ce qui a été mis en place, passer par un prestataire de services qui coûtait à la commune. Cette manifestation s'autofinçait. Il n'y avait pas de subventions liées à la braderie au sein du comité des fêtes.

**Monsieur le Maire :**

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :**

Je vous remercie. J'avais posé un certain nombre de questions avant le conseil de ce soir et ces questions ont trouvé réponse lors de la réunion organisée par Monsieur CADIOU. Je l'en remercie ainsi que les services qui nous ont longuement reçus hier soir. En revanche, j'ai une remarque technique sur la délibération. Je n'ai pas compris pourquoi vous avez changé le texte de la délibération. Il n'était pas nécessaire de changer de texte. Il suffisait de mettre la délibération sur table. De ce fait, qu'est-ce qui va faire foi ? Parce que dans la délibération d'origine, il y avait tout un tas d'explications que nous n'avons plus dans cette version que nous avons sur table. Cela ne m'empêchera pas de la voter, bien sûr, mais je n'ai pas bien compris pourquoi vous avez changé le texte de la délibération.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :**

Je suis désolé mais pour moi il n'y avait que le montant de 417 à 416 qui changeait sur la délibération. Il y a peut-être effectivement une différence entre le texte lu et celui qui vous a été présenté sur la table. Dans la sémantique, au mot près, je ne les ai pas comparés.

**Monsieur le Maire :**

Cela répond à votre question, Madame BELALA ?

**Madame BELALA :**

Bah en fait, non. Au niveau de la préfecture, qu'est-ce qui va faire foi comme délibération ?

**Monsieur le Maire :**

On m'indique que c'est la note de synthèse que vous avez et que la délibération qui sera transmise est après.

**Madame BELALA :**

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Juste pour un souci de transparence, ce soir ne prendront pas part au vote ceux qui siègent dans des organes de direction des associations, bureau ou président, et ceux qui y ont un intérêt. Donc ne prendront pas part au vote pour notre groupe Monsieur Constantino COSTA, Madame Céline JUNIUS, Madame Jennifer COURTET et moi-même. Pour ce qui est de moi-même, c'est parce que je suis au comité d'animation de l'association Symbiose qui touche une subvention de 350 € et avec cela nous animons des ateliers de permaculture pour transmettre aux enfants cette technique de jardinage aux petits Ovillois. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ne prennent pas part au vote ? Il y a Patrick CADIOU également. Pardon.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

Merci, Monsieur le Maire. J'ai des questions. Une question technique : l'association, EMERGY, qui avait, je crois, une subvention assez conséquente les années passées, 20 000 € de mémoire, tombe à 500 €. Est-ce que nous pouvons avoir les explications. Je n'ai pas suivi toutes les notes de la réunion d'hier soir. Je suis désolé, je ne sais pas si la question a été posée. EMERGY est à 500 €.

**Monsieur le Maire :**

Madame DUARTE a pris un rendez-vous avec cette association parce que nous avons effectivement un certain nombre de financements de projets, notamment la Festive, et nous avons donc souhaité faire un point sur le coût réel de cet événement pour pouvoir, avec nos problèmes financiers, ajuster au plus juste cette année. Nous faisons donc un travail de réévaluation, ce qui ne nous empêchera pas de faire une subvention exceptionnelle en cours d'année.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

J'ai laissé parler mes collègues après notre groupe et l'intervention de Madame GIROUX, mais je pense qu'il y a eu beaucoup d'hypocrisie ce soir, notamment sur ces subventions, notamment sur – cela a été cité – des articles de presse qui ont traîné dans la boue des agents de la Ville de Houilles. Et oui, ces articles de presse, vous les avez relayés allègrement, vous en avez fait des arguments de campagne. Chacun. De nombreuses personnes aujourd'hui dans cette majorité, dans cette nouvelle majorité, ont utilisé ces articles pour faire campagne. Et oui, c'est une honte que des agents nommés dans des articles aient pu être jetés ainsi dans le débat public et voir l'opprobre jeté sur leur propre nom. Bien sûr, il s'agit de personnes qui méritent le respect, qui ne méritent aucunement ces attaques politiques. Et je trouve cela honteux. Aujourd'hui, vous êtes leur employeur, vous devez veiller à leur sécurité, à leur protection et je pense que c'est la moindre des choses. Et encore une fois, oui, des agents ont été exposés pendant cette campagne – et je le dis avec force – totalement injustement.

**Monsieur le Maire :**

Eh bien oui, Monsieur CHAMBON, cela fait partie des nombreux articles de presse que nous avons relayés pendant la campagne, tout à fait.

*Intervention hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Monsieur CHAMBON, s'il vous plaît. Nous avons relayé l'article de l'IFRAP aussi. Nous avons aussi relayé l'article du *Parisien* vous concernant sur les écoutes. Je pense que nous avons partagé tous les articles qui sont tombés pendant cette campagne et nous continuerons à le faire. Nous avons des avis. Nous avons des choses sur ces sujets. Monsieur MOURTOUX, vous voyez, fait partie des Ovillois qui ont un doute. Nous, nous ne sommes pas juges. Nous ne sommes pas enquêteurs. Nous fournissons...

*Intervention hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Pardon, Monsieur CHAMBON ? Nous ne sommes pas juges. Nous ne sommes pas enquêteurs.

**Monsieur CHAMBON :**

Il n'y a pas eu de dépôt de plainte. Il n'y a pas d'enquête. Il n'y a rien de tout cela. Il y a eu des articles qui ont jeté en pâture le nom des agents. C'est une honte !

**Monsieur le Maire :**

Eh bien, Monsieur CHAMBON, la presse est libre dans ce pays et elle fait les articles qu'elle fait. Je crois qu'il faut effectivement laisser la presse faire son travail...

*Intervention hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Bah oui, Monsieur CHAMBON, cela a été relayé par plein de gens. Et puis cela a été publié sur le site du *Canard enchaîné*.

*Intervention hors micro de Monsieur CHAMBON.*

**Monsieur le Maire :**

Donc, Monsieur CHAMBON... Déjà, nous ne sommes pas l'employeur. Ils sont agents de cette collectivité. Mais effectivement, pour nous en tout cas, cela fait partie des sujets sur lesquels comme l'a dit Monsieur CADIOU, il faut être vigilant et nous serons vigilants. Nous travaillons avec tout le monde aujourd'hui dans cette collectivité. Nous travaillons en bonne intelligence. Nous avons fait savoir aux services qu'il n'y aurait pas de chasse aux sorcières et s'il y a des faits litigieux, ils doivent être tranchés par la justice. Ni par vous. Ni par moi.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOURTOUX :**

Oui, Monsieur le Maire, puisque vous mentionnez mon nom et que vous faites allusion, si j'ai bien compris, à mon recours, cela tombe bien puisque nous parlons justement de posts Facebook, il se trouve que le 11 avril, vous avez diffusé un article d'*Actu 78* qui faisait connaître que j'ai effectivement fait un recours contre le résultat des élections municipales. Et dans ce post, vous précisiez – post personnel, je précise – « *face aux affirmations portées à notre rencontre, nous avons pris la décision de mandater un avocat pour faire valoir nos droits.* ». Est-ce que je pourrais savoir de quel avocat il s'agit ? Est-ce qu'il s'agit d'un avocat face au TA pour simplement défendre la Ville... En tout cas, vous défendre dans cette instance, ce qui est parfaitement normal ou est-ce qu'il s'agit d'autre chose ? Parce que vous parliez de rétablir la vérité à un moment donné, est-ce que vous pouvez préciser ce que vous voulez dire par ces phrases ? Merci.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur MOURTOUX, nous nous éloignons un peu du sujet mais je vais vous répondre tout de même. Vous nous attaquez en justice et vous contestez le résultat de l'élection. Il est bien normal que nous prenions un avocat pour nous défendre et pour faire valoir nos droits et pour dire notre vérité à nous. Vous l'avez écrite, vous, dans le recours ; la manière dont vous voyez les choses, votre vérité à vous. Nous, nous ne voyons pas les choses de la même manière et nous avons une autre vérité à faire valoir. Pour ce qui est de l'avocat, vous vous êtes repris, il ne s'agit pas de l'avocat de la Ville et nous sommes libres de prendre l'avocat que nous voulons. Il est financé, je le rappelle, sur nos deniers personnels. Il sera effectivement financé à hauteur de 1 500 € pour l'instant, mais il sera financé sur nos deniers personnels. Il n'est pas question que nous mettions de l'argent public là-dedans. Nous n'avons pas demandé la protection fonctionnelle. Nous ne sommes pas élus, nous ne pouvons pas le faire, mais effectivement ce sera sur nos deniers personnels puisqu'il s'agit d'éléments de campagne et pas d'éléments Ville.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOURTOUX :**

Juste quelques précisions : évidemment, il n'y a pas de possibilité de protection fonctionnelle pour un recours au TA. La protection fonctionnelle, c'est pour le pénal, c'est pour le civil, ce n'est absolument pas pour un recours au TA. Le recours contre une élection est quelque chose d'assez classique. Cela n'a rien de désobligeant envers les personnes qui sont élues. Cela peut être pour des raisons parfaitement techniques au moment du dépouillement. En l'occurrence, c'est pour d'autres raisons, effectivement. Mais votre texte laissait entendre que vous vouliez éventuellement attaquer et pas seulement vous défendre, peut-être pour diffamation. Je comprends que cela n'est pas le cas. Vous prenez simplement un avocat pour défendre vos intérêts. Vous n'êtes pas obligé de le faire. Je précise à tout le monde que l'avocat n'est pas obligatoire au TA. Personnellement, j'ai fait mon recours sans frais. Si vous mettez 1 500 €, c'est votre choix, votre liberté, mais il s'agit d'un choix personnel. Par ailleurs, vous n'avez absolument pas le droit de faire prendre ces frais à la charge de la collectivité.

Même si vous le souhaitiez, vous n'en avez pas le droit. Il s'agit non pas d'un effort de votre part, cela n'est juste pas possible.

En fait, je voulais juste préciser une chose, notamment pour les personnes qui sont mentionnées dans cet article : que je ne suis pas à l'origine de la diffusion de ce recours auprès de la presse. J'ai fait le choix délibéré de ne pas communiquer sur ce recours, d'abord parce que lorsque l'on fait un recours au TA, on est d'abord obligé de donner des faits précis, y compris les noms des personnes. Et ce n'est pas la même chose d'écrire à un tribunal des faits pour qu'il juge – non pas à huis clos, c'est évidemment public mais enfin dans une certaine confidentialité – et de jeter en pâture les noms des gens sur Internet. Et donc, ce n'est pas moi qui ai informé la presse de ce recours et ce qui m'étonne, c'est que quelqu'un ait pris la liberté de le faire. Cela est logiquement passé par l'un des 39 élus qui ont reçu – et cela est naturel – ce mémoire. Parce que votre post, je ne sais pas, il est peut-être sincère ou pas, mais il laissait entendre que j'avais des contrevérités ou en tout cas des affirmations qui pouvaient mettre à mal certaines personnes. Sachez que je ne suis pas à l'origine de cette publicité. Il y a effectivement des moyens de recours qui relèvent de la question des écoutes, parce qu'il s'agit effectivement de quelque chose qui a eu un impact certain sur la campagne. Je constate, vous l'avez confirmé, que ces écoutes n'ont finalement pas donné lieu à des enquêtes. Nous parlons de lanceurs d'alerte mais des lanceurs d'alerte sans alerte, je ne vois pas très bien ce que cela veut dire...

**Monsieur le Maire :**

Monsieur MOURTOUX, il va falloir abréger parce que nous nous éloignons des subventions.

**Monsieur MOURTOUX :**

Laissez-moi terminer, je ne vais pas être long. Ces écoutes pouvaient avoir un but de défense des intérêts des Ovillois mais elles pouvaient aussi avoir un but politique. C'était la raison de leur mention. Il y a la question ensuite du – comment dire ? – de l'insigne de l'un de vos élus qui n'est pas un saint Christophe mais peu importe. Il s'agit de quelque chose de très technique. C'est-à-dire que fondé ou pas, on n'a pas le droit...

**Monsieur le Maire :**

Monsieur MOURTOUX, tout cela est entre les mains de la justice. Ce n'est pas à vous de faire les conclusions. Ce sera le juge qui tranchera tout cela. Vous avez avancé des éléments en justice. Nous avons avancé des arguments. C'est au juge de trancher, Monsieur MOURTOUX.

**Monsieur MOURTOUX :**

Excusez-moi, mais je ne vous interrompais pas et quand j'ai voulu répondre...

**Monsieur le Maire :**

Non mais là, nous sommes hors sujet, Monsieur MOURTOUX.

**Monsieur MOURTOUX :**

Cela me dit quelque chose, le hors sujet, c'est quelque chose qui se faisait beaucoup dans le précédent mandat.

**Monsieur le Maire :**

Oui mais là vous êtes très, très hors sujet, Monsieur MOURTOUX.

**Monsieur MOURTOUX :**

Écoutez, si vous voulez mettre un terme, j'avais à peu près terminé. Je voulais juste dire que je ne sais pas qui a donné ce mémoire à la presse. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Eh bien, nous non plus, Monsieur MOURTOUX. Moi, on m'a appelé pour savoir si je voulais réagir au recours que vous avez fait en justice, donc j'ai réagi au recours que vous avez fait en justice auprès de

la presse, mais ce n'est absolument pas nous qui avons transmis et commandé, puisque c'est ce que vous sous-entendez, je pense, cet article.

**Monsieur MOURTOUX :**

Non, non, je n'ai rien sous-entendu.

**Monsieur le Maire :**

Très bien. Parfait. Est-ce que dans les élus minoritaires, tout le monde peut prendre part au vote ? Vous n'êtes pas membres d'un bureau, présidents d'une association qui touche une subvention ? Tout est bon ? Super. Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Monsieur CHAMBON :**

Il faudrait peut-être, Monsieur le Maire, écarter le vote de Monsieur CHAMBERT pour lequel je votais par procuration en indiquant qu'il ne prend pas part au vote. Je crois qu'il fait partie de EMERGY.

**Monsieur le Maire :**

Tout à fait.

***Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 26/034 – DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & ET DE LA VIE ASSOCIATIVE - Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire supérieure à 23 000 € – Exercice 2026***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

**Vu** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

**Vu** le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** la circulaire du Premier Ministre n° 5811/SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

**Vu** les propositions d'attribution de subventions communales à plusieurs associations ;

**Considérant** que des subventions peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande ;

**Considérant** le soutien que la Ville de Houilles souhaite apporter aux associations déclarées dont l'objet social contribue à engager des actions utiles et qualitatives à destination des houillois(es) ;

**Considérant** que, lorsque la subvention est supérieure à 23 000 euros, la conclusion d'une convention entre la Commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est obligatoire ;

**Considérant** que cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (NE PRENNENT PAS PART AU VOTE LES ÉLUS QUI SIÈGENT DANS UN ORGANE DE DIRECTION D'UNE ASSOCIATION CONCERNÉE, NOTAMMENT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU BUREAU OU DE PRÉSIDENT, OU QUI ONT, À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, UN INTÉRÊT DANS CETTE ASSOCIATION : M. BERTRAND ROMAIN POUR SYMBIOSE, M. CADIOU PATRICK POUR LE COMITÉ DE JUMELAGE DE HOUILLES, M. CHAMBERT JULIEN POUR EMERGY, M. COSTA CONSTANTINO POUR LE COMITÉ DE JUMELAGE DE HOUILLES, M<sup>me</sup> COURTET JENNIFER POUR SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS VIVRE, M. GOUT CHRISTOPHE POUR SYMBIOSE, et M<sup>me</sup> JUNIUS CÉLINE POUR SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL-LOUISE DE MARILLAC),**

**Article 1<sup>er</sup> :** AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations au titre de l'année 2026 conformément au tableau ci-dessous :

| Nom                                                                                 | Intitulé du projet<br>/<br>Fonctionnement       | Subvention     |          |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------|----------|-----------------|
|                                                                                     |                                                 | Fonctionnement | Projet   | Consolidée      |
| <b>SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL-LOUISE DE MARILLAC</b>                          | Fonctionnement                                  | 100,00 €       |          | <b>100,00 €</b> |
| <b>SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR - COMITÉ DE LA BOUCLE DE LA SEINE</b> | Fonctionnement                                  | 150,00 €       |          | <b>150,00 €</b> |
| <b>LES ATELIERS DE LA BOUCLE</b>                                                    | Fonctionnement                                  | 300,00 €       |          | <b>300,00 €</b> |
| <b>FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ALGÉRIE MAROC TUNISIE</b>               | Fonctionnement                                  | 350,00 €       |          | <b>350,00 €</b> |
| <b>SYMBIOSE</b>                                                                     | Fonctionnement                                  | 350,00 €       |          | <b>350,00 €</b> |
| <b>LES RESTAURANTS DU COEUR-LES RELAIS DU COEUR DES YVELINES</b>                    | Fonctionnement                                  | 400,00 €       |          | <b>400,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION OVILLOISE DES CHORALES "A COEUR JOIE"</b>                            | Fonctionnement                                  | 400,00 €       |          | <b>400,00 €</b> |
| <b>AMICALE POUR LE DON DU SANG OVILLOIS</b>                                         | Fonctionnement                                  | 400,00 €       |          | <b>400,00 €</b> |
| <b>LES LOCODINGOS</b>                                                               | Marche Versailles - Mantes                      |                | 440,00 € | <b>440,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION LOCALE UFC-QUE CHOISIR DE LA RÉGION DE VERSAILLES</b>                | Développer l'aide aux consommateurs Ovillois    |                | 500,00 € | <b>500,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION SUZANNE MICHAUX - MAISON DES CREATEURS D'ENTREPRISE</b>              | Fonctionnement                                  | 500,00 €       |          | <b>500,00 €</b> |
| <b>ANTENNE BOUCLE DE SEINE D'HABITAT ET HUMANISME ILE-DE-FRANCE</b>                 | Fonctionnement                                  | 500,00 €       |          | <b>500,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION AVEC OU SANS SUCRE</b>                                               | Fonctionnement                                  | 500,00 €       |          | <b>500,00 €</b> |
| <b>LES PIEDS DANS L'HERBE</b>                                                       | Fonctionnement                                  | 500,00 €       |          | <b>500,00 €</b> |
| <b>HANDI-CAP-PREVENTIONS</b>                                                        | Remplacement de la camionnette de l'association |                | 500,00 € | <b>500,00 €</b> |
| <b>AAPEH</b>                                                                        | Fonctionnement                                  | 500,00 €       |          | <b>500,00 €</b> |
| <b>EMERGY</b>                                                                       | Fonctionnement                                  | 500,00 €       |          | <b>500,00 €</b> |
| <b>AFIPE / FORMATIONS &amp; ALTERNANCE</b>                                          | Fonctionnement                                  | 520,00 €       |          | <b>520,00 €</b> |
| <b>UNION LOCALE CFDT DE HOUILLES</b>                                                | Fonctionnement                                  | 550,00 €       |          | <b>550,00 €</b> |
| <b>UN TOIT POUR TOUS</b>                                                            | Fonctionnement                                  | 600,00 €       |          | <b>600,00 €</b> |
| <b>ASP-YVELINES</b>                                                                 | Fonctionnement                                  | 600,00 €       |          | <b>600,00 €</b> |

|                                                                                  |                                                                                            |            |            |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-------------------|
| <b>SECOURS POPULAIRE FRANCAIS</b>                                                | Fonctionnement                                                                             | 600,00 €   |            | <b>600,00 €</b>   |
| <b>SÉQUOIA PARTENAIRE EMPLOI BOUCLES DE SEINE</b>                                | Fonctionnement                                                                             | 800,00 €   |            | <b>800,00 €</b>   |
| <b>FRANCE VICTIMES 78 - SOS VICTIMES 78</b>                                      | Fonctionnement                                                                             | 800,00 €   |            | <b>800,00 €</b>   |
| <b>INSTITUT PEDAGOGIQUE CURATIVE</b>                                             | Mise en place d'ateliers sports adaptés                                                    |            | 800,00 €   | <b>800,00 €</b>   |
| <b>YVELINES EMPLOI SERVICE</b>                                                   | Atelier de confiance en soi afin de valider son projet professionnel                       |            | 800,00 €   | <b>800,00 €</b>   |
| <b>TEAM LS4B</b>                                                                 | Fonctionnement                                                                             | 1 000,00 € |            | <b>1 000,00 €</b> |
| <b>AMAREÏS</b>                                                                   | Fonctionnement                                                                             | 1 000,00 € |            | <b>1 000,00 €</b> |
| <b>SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE</b>                                       | Fonctionnement                                                                             | 1 000,00 € |            | <b>1 000,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION JOKER</b>                                                         | Fonctionnement                                                                             | 1 500,00 € |            | <b>1 500,00 €</b> |
| <b>HOUILLES ACCUEILLE</b>                                                        | Fonctionnement                                                                             | 1 000,00 € |            | <b>1 500,00 €</b> |
|                                                                                  | Rencontre partage d'expériences                                                            |            | 500,00 €   |                   |
| <b>L.S.R. - LOISIRS SOLIDARITES DES RETRAITES- HOUILLES- CARRIÈRES SUR SEINE</b> | Fonctionnement                                                                             | 1 500,00 € |            | <b>1 500,00 €</b> |
| <b>PEEP HOUILLES</b>                                                             | Fonctionnement                                                                             | 500,00 €   |            | <b>1 500,00 €</b> |
|                                                                                  | Grand prix des jeunes dessinateurs                                                         |            | 500,00 €   |                   |
|                                                                                  | Ateliers créatifs et concours "Défi chaussettes"                                           |            | 500,00 €   |                   |
| <b>123 DANSE</b>                                                                 | Organisation de thés dansants sur le thème de la danse toutes générations                  |            | 1 500,00 € | <b>1 500,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LAMARTINE</b>                                 | Fonctionnement                                                                             | 1 800,00 € |            | <b>1 800,00 €</b> |
| <b>ASSOCIATION SPORTIVE SAINTE-THÉRÈSE</b>                                       | Fonctionnement                                                                             | 1 800,00 € |            | <b>1 800,00 €</b> |
| <b>APEAM (ASSOC. DES PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DE LA MUSIQUE)</b>                 | Fonctionnement                                                                             | 1 000,00 € |            | <b>1 800,00 €</b> |
|                                                                                  | Stage de chœur clôturé par un concert dans le jardin de la maison Schoelcher.              |            | 800,00 €   |                   |
| <b>RANGE TA PLANÈTE</b>                                                          | Fonctionnement                                                                             | 1 500,00 € |            | <b>3 000,00 €</b> |
|                                                                                  | Distribution d'un livret de sensibilisation à l'environnement pour les élèves sensibilisés |            | 1 500,00 € |                   |
| <b>LES CHAT'HOUILLES</b>                                                         | Fonctionnement                                                                             | 2 000,00 € |            | <b>2 000,00 €</b> |
| <b>ABC DANSE-PASSION</b>                                                         | Fonctionnement                                                                             | 2 000,00 € |            | <b>2 000,00 €</b> |
| <b>LES RANDONNEURS OVILLOIS</b>                                                  | Fonctionnement                                                                             | 1 400,00 € |            | <b>2 000,00 €</b> |
|                                                                                  | Journée festive et partage                                                                 |            | 600,00 €   |                   |

|                                                                                                        |                                                                                       |            |            |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-------------------|
| <b>ASSOCIATION SPORTIVE<br/>COLLÈGE MAUPASSANT</b>                                                     | Fonctionnement                                                                        | 2 200,00 € |            | <b>2 200,00 €</b> |
| <b>GYM FYZ</b>                                                                                         | Fonctionnement                                                                        | 1 500,00 € |            | <b>2 300,00 €</b> |
|                                                                                                        | Clôturer la 1ère et dernière<br>journée de Houilles Plage                             |            | 800,00 €   |                   |
| <b>AMICHA</b>                                                                                          | Fonctionnement                                                                        | 2 500,00 € |            | <b>2 500,00 €</b> |
| <b>CAPOEIRA E MINHA SINA</b>                                                                           | Fonctionnement                                                                        | 2 300,00 € |            | <b>3 300,00 €</b> |
|                                                                                                        | Batizado Organisation d'un<br>évènement sportif et culturel                           |            | 1 000,00 € |                   |
| <b>AS BORGUINHAS DO NORTE</b>                                                                          | Organisation d'une soirée<br>culturelle portugaise dans le<br>cadre de Houilles plage |            | 1 500,00 € | <b>3 500,00 €</b> |
|                                                                                                        | Fête des 10 ans de l'association                                                      |            | 2 000,00 € |                   |
| <b>FCPE CONSEIL LOCAL DE<br/>HOUILLES</b>                                                              | Fonctionnement                                                                        | 500,00 €   |            | <b>3 600,00 €</b> |
|                                                                                                        | Célébrer les 70 ans de la FCPE<br>Houilles                                            |            | 2 500,00 € |                   |
|                                                                                                        | Mise en place d'un cycle de<br>réunions d'informations                                |            | 600,00 €   |                   |
| <b>GREEN'HOUILLES</b>                                                                                  | Festival des vagues                                                                   |            | 4 000,00 € | <b>4 000,00 €</b> |
| <b>ARAMIS TAI CHI CHUAN</b>                                                                            | Fonctionnement                                                                        | 1 500,00 € |            | <b>4 600,00 €</b> |
|                                                                                                        | Fête pour les 20 ans de<br>l'association                                              |            | 1 600,00 € |                   |
|                                                                                                        | Participation à "TUISHOU<br>WORLD CUP 2026" Guadalajara<br>(Espagne)                  |            | 1 500,00 € |                   |
| <b>OFFICE MUNICIPAL DES<br/>SPORTS DE HOUILLES</b>                                                     | Fonctionnement                                                                        | 500,00 €   |            | <b>5 500,00 €</b> |
|                                                                                                        | Organisation de la balade<br>sportive                                                 |            | 5 000,00 € |                   |
| <b>SCOUTS ET GUIDES DE<br/>FRANCE, GROUPE VICTOR<br/>SCHOELCHER ET GROUPE<br/>MARIE-AMÉLIE CAMBELL</b> | Fonctionnement                                                                        | 2 700,00 € |            | <b>5 200,00 €</b> |
|                                                                                                        | Formation à l'encadrement<br>pour les adultes bénévoles des<br>groupes                |            | 2 500,00 € |                   |
| <b>MY MOVE STUDIO</b>                                                                                  | Fonctionnement                                                                        | 5 500,00 € |            | <b>5 500,00 €</b> |
| <b>NOBLE ART OVILLOIS</b>                                                                              | Fonctionnement                                                                        | 2 500,00 € |            | <b>6 500,00 €</b> |
|                                                                                                        | Organisation d'un gala de boxe<br>olympique                                           |            | 4 000,00 € |                   |
| <b>CLUB NAUTIQUE DE HOUILLES<br/>ET CARRIÈRES SUR SEINE</b>                                            | Fonctionnement                                                                        | 5 000,00 € |            | <b>7 000,00 €</b> |
|                                                                                                        | Sensibilisation écosystème<br>pour les jeunes écoliers                                |            | 1 000,00 € |                   |
|                                                                                                        | Plongée enfants : accès à la<br>biodiversité dans une fosse<br>naturelle              |            | 1 000,00 € |                   |
| <b>SAUVEGARDE 78</b>                                                                                   | Fonctionnement                                                                        | 7 500,00 € |            | <b>7 500,00 €</b> |
| <b>CULTURE CHINE FRANCE</b>                                                                            | Fonctionnement                                                                        | 2 500,00 € |            | <b>8 000,00 €</b> |
|                                                                                                        | Festivités du nouvel an Chinois                                                       |            | 4 000,00 € |                   |
|                                                                                                        | Evènement pendant Houilles                                                            |            | 1 500,00 € |                   |

|                                                                                             |                                                                                                                      |             |             |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------------|
|                                                                                             | plage                                                                                                                |             |             |                    |
| <b>ASSOCIATION O3A - OVILLOIS<br/>ARTISTES ET ARTISANS D'ART</b>                            | Fonctionnement                                                                                                       | 300,00 €    |             | <b>8 300,00 €</b>  |
|                                                                                             | Organiser la première Biennale d'Art Contemporain                                                                    |             | 8 000,00 €  |                    |
| <b>LA CUATRO FUTSAL</b>                                                                     | Fonctionnement                                                                                                       | 9 500,00 €  |             | <b>9 500,00 €</b>  |
| <b>L'ESCALE</b>                                                                             | Fonctionnement                                                                                                       | 17 000,00 € |             | <b>17 000,00 €</b> |
| <b>C3A ASSOCIATION AMITIÉ<br/>ACTIVITÉ</b>                                                  | Fonctionnement                                                                                                       | 17 000,00 € |             | <b>17 000,00 €</b> |
| <b>HLS MMA FIGHTING</b>                                                                     | Fonctionnement                                                                                                       | 5 500,00 €  |             | <b>17 000,00 €</b> |
|                                                                                             | Octobre Rose - Combat pour Elles                                                                                     |             | 1 000,00 €  |                    |
|                                                                                             | Tournois et interclubs féminins                                                                                      |             | 2 000,00 €  |                    |
|                                                                                             | MMA Citoyen - Actions sociales et éducatives                                                                         |             | 1 000,00 €  |                    |
|                                                                                             | Organisation d'un gala mixte professionnels et amateurs                                                              |             | 7 500,00 €  |                    |
| <b>TENNIS CLUB DE HOUILLES</b>                                                              | Fonctionnement                                                                                                       | 14 000,00 € |             | <b>17 000,00 €</b> |
|                                                                                             | Action de sensibilisation au Para-tennis                                                                             |             | 3 000,00 €  |                    |
| <b>GANT D'OR DE HOUILLES</b>                                                                | Fonctionnement                                                                                                       | 18 000,00 € |             | <b>18 000,00 €</b> |
| <b>COMITÉ DES ŒUVRES<br/>SOCIALES DU PERSONNEL<br/>COMMUNAL DE LA VILLE DE<br/>HOUILLES</b> | Organisation d'activités de loisirs et proposition de spectacles (théâtre, concerts, cabaret)                        |             | 20 000,00 € | <b>20 000,00 €</b> |
| <b>COMITÉ DE JUMELAGE DE<br/>HOUILLES</b>                                                   | Fonctionnement                                                                                                       | 5 000,00 €  |             | <b>20 240,00 €</b> |
|                                                                                             | Le week-end international dédié aux 40 ans de jumelage avec Chesham et aux 20 ans de jumelage avec Celorico de Basto |             | 10 000,00 € |                    |
|                                                                                             | Proposition à un groupe de jeunes de Houilles et de Friedrichsdorf de visiter le parlement européen de Strasbourg    |             | 2 500,00 €  |                    |
|                                                                                             | Action de promotion du jumelage avec CHESHAM                                                                         |             | 750,00 €    |                    |
|                                                                                             | Le cinéma des pays de nos villes jumelées                                                                            |             | 140,00 €    |                    |
|                                                                                             | Participation des élèves du conservatoire de musique et de danse de Houilles au concert européen de Friedrichsdorf   |             | 800,00 €    |                    |
|                                                                                             | Fête des villes jumelées                                                                                             |             | 1 050,00 €  |                    |
| <b>AVANT-GARDE DE HOUILLES</b>                                                              | Fonctionnement                                                                                                       | 23 000,00 € |             | <b>24 500,00 €</b> |
|                                                                                             | Activité gymnique adaptée                                                                                            |             | 1 500,00 €  |                    |
| <b>MISSION LOCALE<br/>INTERCOMMUNALE DE<br/>SARTROUVILLE</b>                                | Fonctionnement                                                                                                       | 25 000,00 € |             | <b>25 000,00 €</b> |

|                                                                         |                                                                   |                     |                     |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ROC RUGBY OLYMPIQUE CLUB<br/>DE HOUILLES CARRIERES SUR<br/>SEINE</b> | Fonctionnement                                                    | 25 000,00 €         |                     | <b>27 500,00 €</b>  |
|                                                                         | Rugby au féminin                                                  |                     | 2 500,00 €          |                     |
| <b>ACMO</b>                                                             | Fête des mères                                                    |                     | 3 800,00 €          | <b>29 300,00 €</b>  |
|                                                                         | Octobre rose                                                      |                     | 2 000,00 €          |                     |
|                                                                         | Fête d'Halloween                                                  |                     | 4 000,00 €          |                     |
|                                                                         | Fête de Noël                                                      |                     | 19 500,00 €         |                     |
| <b>HANDBALL BOUCLE DE SEINE<br/>78</b>                                  | Fonctionnement                                                    | 46 000,00 €         |                     | <b>48 000,00 €</b>  |
|                                                                         | Création d'une école<br>d'arbitrage                               |                     | 2 000,00 €          |                     |
| <b>HOUILLES ATHLETIC CLUB</b>                                           | Fonctionnement                                                    | 57 000,00 €         |                     | <b>57 000,00 €</b>  |
| <b>SPORTS OLYMPIQUES DE<br/>HOUILLES</b>                                | Fonctionnement                                                    | 40 000,00 €         |                     | <b>58 800,00 €</b>  |
| <b>SPORTS OLYMPIQUES<br/>DE HOUILLES</b>                                | Fonctionnement                                                    | 40 000,00 €         |                     | <b>58 800,00 €</b>  |
|                                                                         | Création d'une nouvelle<br>section : le "Foot en Marchant"        |                     | 1 500,00 €          |                     |
|                                                                         | Activité spécifique féminine de<br>renforcement musculaire        |                     | 300,00 €            |                     |
|                                                                         | Journée bien-être à Orléans                                       |                     | 1 000,00 €          |                     |
|                                                                         | Développement de la filière<br>féminine de Basket Ball            |                     | 500,00 €            |                     |
|                                                                         | Journée prévention des risques<br>pour les joueurs de basket-ball |                     | 500,00 €            |                     |
|                                                                         | Tour de Houilles, course<br>pédestre de 10km                      |                     | 15 000,00 €         |                     |
| <b>SOCIÉTÉ DE SECOURS<br/>MUTUELS VIVRE</b>                             | Fonctionnement                                                    | 50 000,00 €         |                     | <b>70 000,00 €</b>  |
|                                                                         | Subvention exceptionnelle                                         |                     | 20 000,00 €         |                     |
|                                                                         |                                                                   | <b>417 920,00 €</b> | <b>175 280,00 €</b> | <b>593 200,00 €</b> |

**Article 2 :** **APPROUVE** les termes de la convention type d'objectifs et de moyens et l'annexe 1 portant sur les détails techniques et financiers des programmes d'actions et/ou des projets et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer avec les associations suivantes :

- L'Avant Garde De Houilles (AGH) ;
- La Mission Locale Intercommunale de Sartrouville.
- Rugby Olympique Club de Houilles/Carrières (ROCHC) ;
- L'Association des Commerçants du Marché Ovillois (ACMO) ;
- Handball Boucle de Seine 78 (HBS 78) ;
- Houilles Athletic Club (HAC) ;
- Les Sports Olympiques de Houilles (SOH) ;
- Société de Secours Mutuels « Vivre ».

**Article 3 :** **AUTORISE** le versement du montant de la subvention allouée en une seule fois, peu importe le montant de celle-ci.

**Article 4 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

**DCM 26/035 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Désignation des représentants de la Ville de Houilles au sein du groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine pour différents segments d'achats**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAMBART, Adjoint délégué aux Finances, à la Commande publique et aux Affaires générales :**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple délibération pour désigner des représentants de la Ville de Houilles au sein du groupement de commandes de la Communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine. Il s'agit simplement de la logique de la mutualisation des achats afin d'améliorer la performance de nos achats publics. Il s'agit d'un système qui est très connu et qui fonctionne assez bien, qui nous permet d'assouplir nos achats. Cela renforce nos pratiques en créant un réseau d'acheteurs. Cela développe des expertises. À cette fin, nous souhaitons participer à ce groupement. Nous y participons notamment pour les fournitures administratives et mobiliers de bureau, si je ne me trompe pas. Le Conseil municipal doit donc élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. En l'occurrence, nous vous proposons Thierry LAMBART et Patrick CADIOU en suppléant. Il vous est également proposé de décider de faire cette désignation non au scrutin secret comme cela peut se faire, mais à main levée pour faciliter, fluidifier la séance du Conseil municipal.

**Monsieur le Maire :**

Qui est d'accord pour faire le vote à main levée ?

*Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée.*

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie. Je vous propose donc la candidature de Thierry LAMBART et de Patrick CADIOU. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Madame BELALA (hors micro) :**

J'ai un pouvoir.

**Monsieur le Maire :**

OK. Oui, oui, nous avons les éléments, Madame BELALA. Sont donc élus à cette commission Thierry LAMBART et Patrick CADIOU en suppléant.

***Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 26/035 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Désignation des représentants de la Ville de Houilles au sein du groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine pour différents segments d'achats.***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-3, L. 1414-4 et L. 2121-21 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

**Considérant** que le cadre juridique de la commande publique permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes afin notamment de rationaliser des achats en permettant des économies d'échelle ;

**Considérant** l'adhésion de la Ville de Houilles au groupement de commandes de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour différents segments d'achats ;

**Considérant** que conformément au mode de gouvernance prévu par la convention constitutive, il est nécessaire d'élire les représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;

**Considérant** que les représentants de la Ville, membre titulaire et suppléant, sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

**Considérant** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants ;

**Considérant** le dépôt des candidatures suivantes :

| <u>Titulaire</u> | <u>Suppléant</u> |
|------------------|------------------|
| Thierry LAMBART  | Patrick CADIOU   |

#### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine pour différents segments d'achats.

**Article 2 :** **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 titulaire + 1 suppléant**
- Voix obtenues par Thierry LAMBART : 29
- Voix obtenues par Patrick CADIOU : 29

**Article 3 :** **DÉCLARE** élus M. Thierry LAMBART, membre titulaire, et M. Patrick CADIOU, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine pour différents segments d'achats qui seront amenés à représenter la Ville de Houilles pour les marchés auxquels elle prendra part.

**Article 4 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

\*\*\*\*\*

#### **DCM 26/036 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des commissaires**

##### **Monsieur le Maire :**

La commission communale des impôts directs assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation servant de base aux impôts directs locaux. Elle se réunit au moins huit fois par an et est composée du maire et de 16 commissaires (huit titulaires et huit suppléants) nommés par la direction générale des finances publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil municipal. Il revient donc à l'assemblée délibérante de dresser la liste en nombre double des huit commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants amenés

à siéger au sein de la commission communale des impôts directs. Vous trouverez sur votre table la liste proposée afin que vous puissiez en prendre connaissance. Est-ce que vous avez besoin que je la lise ? Cela vous va ? Très bien.

Y a-t-il d'autres candidats ? Juste avant que nous passions au vote, rappeler que ce n'est pas nous ensuite qui allons choisir les membres de cette commission. Nous votons une liste de 16 personnes et c'est ensuite la direction régionale des finances publiques qui va choisir les huit personnes qui vont siéger (huit titulaires, huit suppléants).

Il n'y a pas de remarque particulière sur ce point ? Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 26/036 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des commissaires.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

**Vu** le Code Général des Impôts, et notamment son article de l'article 1650 ;

**Considérant** que la désignation des commissaires est effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Ville ;

**Considérant** que le Conseil Municipal doit dresser une liste, en nombre double, des 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) amenés à être désignés par le Directeur régional des finances publiques ;

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des commissaires titulaires et des commissaires suppléants au sein de la Commission communale des impôts Directs.

**Article 2 : DRESSE** la liste, en nombre double, des commissaires comme suit :

| Commissaires Titulaires   | Commissaires Suppléants |
|---------------------------|-------------------------|
| Yves DESJARDIN            | Isabelle PELLAUMAIL     |
| Thierry LAMBART           | Marine PIERRAGI         |
| Patrick CARMIER           | Frédéric BOULILA        |
| Jean-Pierre AUBERTIN      | Sylvie MARTINS          |
| Jean-Claude BENOLIEL      | Sandrine SECCI          |
| Florence FILLOUX          | Stéphanie GOMME         |
| Phillipe FOUQUE           | Jean-Claude PAYARD      |
| Jean-Baptiste DE BOISSIEU | Mathieu LENOIR          |
| Philippe FOURNIER         | Alexandre FONTANA       |
| Sabine MERCIER            | Jennifer COURTET        |

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Sébastien LESTERLIN | Laurence DESWARTE   |
| Sandra COURTAY      | Fredy BAILLY        |
| Grégory LECLERC     | Jean-François SIROT |
| Sylvie GONCALVES    | Paule DANG          |
| Hella Ben YOUSSEF   | Sana MAHJOUB        |
| Mathieu VILLARD     | Jean Paul CHERIMONT |

**Article 3 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

\*\*\*\*\*

#### **DCM 26/037 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRAND, adjoint délégué aux ressources humaines :**

Merci, Monsieur le Maire. Le tableau des effectifs des emplois permanents est rendu obligatoire par le code général des collectivités territoriales. Il permet de savoir si un emploi vacant correspondant au grade de l'agent existe au sein de la collectivité. Le tableau des effectifs constitue la liste des postes ouverts budgétairement. Il concerne les emplois de fonctionnaire stagiaire et titulaire, les emplois de contractuel de droit public. La présente délibération permet d'actualiser le tableau des effectifs au vu des évolutions de personnel au sein de la collectivité. Le tableau des effectifs nécessite des révisions chaque fois que nécessaire si le grade d'un agent arrivant dans la collectivité n'y est pas prévu (une création de poste, par exemple) et au moins une fois dans l'année pour ce qui concerne les suppressions.

La présente délibération a pour objet la suppression de postes. Il est rappelé qu'il ne s'agit évidemment pas de réelles suppressions de postes. Ces mouvements sont la simple conséquence de la création de postes faisant suite à des avancements de grade, des promotions internes, des réussites de concours, de remplacements sur des grades différents d'agents partis ou de modifications d'emploi. Le détail des suppressions de postes figure sur la note détaillée jointe à la délibération et sur l'annexe. Il est également proposé la création de postes telle que détaillée au sein des documents reçus avec la convocation. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Merci, Monsieur FERRAND. Est-ce qu'il y a des observations ? Non. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

***Monsieur le Maire met aux voix la délibération 26/037 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs.***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiés ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée ;

**Vu** la délibération n°08/409 du 18 décembre 2008 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet de la Collectivité ;

**Vu** la délibération n°26/003 du 20 janvier 2026 portant révision du tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 février 2026 ;

**Considérant** le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet adopté par le Conseil municipal le 20 janvier 2026, ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à une révision du tableau des effectifs du fait de différents mouvements de personnel ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à réviser et à actualiser le tableau des effectifs tel que présenté dans l'annexe jointe à la délibération.

**Article 2 :** **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits budget de la collectivité.

**Article 3 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### Monsieur le Maire :

Exceptionnellement, comme les conseils municipaux se succèdent, il n'y a pas de décision ce soir. Néanmoins, vous aviez posé des questions la dernière fois et je souhaitais, comme il n'y a pas de décision, vous apporter des réponses. Dans un premier temps, je souhaite revenir sur plusieurs questions posées par Monsieur MOURTOUX lors de notre précédente séance, en particulier celles pour lesquelles il était nécessaire de consulter les services avant de pouvoir vous répondre.

S'agissant des travaux ayant entraîné des modifications des montants des marchés de la place Michelet et du square Brassens, un dossier comprenant les décisions et leurs annexes vous a été remis. Ces documents sont également consultables par les élus au sein du service juridique. Je reste à votre disposition pour toute demande complémentaire. Le dossier, vous ne l'avez pas eu. Il est là avec moi. Je l'ai dans mon dossier et je m'excuse parce que je devais effectivement vous le remettre avant le conseil municipal.

Vous nous aviez également interrogés sur la procédure opposant la commune au syndicat CFDT Interco des Yvelines. Nous tenons d'abord à préciser que la Ville n'a pas mandaté d'avocat. La défense a été assurée directement par le service juridique de la Ville. Il n'y a donc eu aucun honoraire d'avocat à verser dans le cadre de ce litige. Sur le fond de l'affaire, une note détaillée vous est transmise. Elle est dans ce dossier également. Pour résumer, le 6 décembre 2018, lors des élections professionnelles, certains bulletins comportaient une dénomination syndicale légèrement différente de l'appellation officielle. Deuxième point : informés de cette irrégularité, les représentants des deux listes ont accepté la prise en compte de ces bulletins et signé le procès-verbal sans réserve. Le lendemain, un procès-verbal rectificatif a été établi mais la préfecture a refusé de l'enregistrer, faute de signature de l'autre syndicat. Après un premier recours rejeté par le tribunal administratif de Versailles, la cour administrative d'appel de Versailles, par un arrêt du 28 septembre 2023, a annulé ce jugement et enjoint au maire de prendre les mesures nécessaires pour exécuter le PV rectificatif alors même qu'il ne peut contraindre la préfecture à l'enregistrer. Sur ce fondement, le requérant a présenté une demande indemnitaire que la Ville a rejetée. Le syndicat a donc déposé un recours et la Ville a tenu à se défendre dans cette affaire en démontrant l'absence de faute commise ainsi que l'inexistence de préjudice subi.

Enfin, la modification du montant du marché relatif aux travaux sur les façades du conservatoire a été rendue nécessaire par les contraintes techniques constatées après la dépose du bardage, à savoir l'absence de lames d'air dans le complexe de bardage existant sur les façades avant, arrière et du passage qui est juste à côté qui permet d'accéder aux bâtiments. Pour conserver la résistance thermique exigée tout en réduisant l'épaisseur, le prestataire a dû recourir à un isolant de type polyuréthane de 100 mm générant une plus-value par rapport à la laine de roche initialement prévue. Voilà pour les réponses pour ce premier point.

Dans un second temps, concernant les questions de Madame Dalila GIROUX, lors de la dernière séance, relatives à l'utilisation des fonds et au financement du comité des fêtes et du comité de jumelage de la Ville de Houilles, nous tenions à préciser que le comité des fêtes n'a pas perçu de subventions municipales au cours des dernières années. Pour le comité de jumelage, les éléments relatifs à son financement figurent dans la délibération que nous avons voté la dernière fois et aujourd'hui. Le détail des projets financés par la Ville apparaît dans le tableau annexé à la note de synthèse accompagnant la délibération sur le vote des subventions.

Pour conclure sur les décisions du maire, aucune décision n'ayant été prise entre la date de la dernière séance du conseil municipal et celle de la convocation à la présente séance, aucun relevé de décisions n'a été adressé aux conseillers municipaux. Nous rendrons compte des décisions prises au cours de cette semaine lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Oui, Monsieur CHAMBON, une réaction ? Non, pardon, je pensais que vous leviez la main.

Concernant les questions orales – avant de clôturer la séance – déposées par Madame Monika BELALA, elles ont été effectivement rendues en retard selon l'article 6 du règlement intérieur de notre assemblée qui dispose que les questions devront être communiquées au maire par courriel (l'adresse est indiquée entre parenthèses) avec document Word au moins deux jours ouvrés avant la séance du Conseil municipal. Les jours ouvrés se comptent du lundi au vendredi. Les questions ayant été transmises tardivement, il y sera répondu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBON :**

Juste un petit mot de soutien suite à l'incendie qui a eu lieu dans le pavillon Bonet-Lacotte. Je voulais, au nom de tout le groupe Houilles la ville que j'aime, apporter tout notre soutien aux associations qui ont été victimes de cet incendie. Je pense notamment au comité de jumelage qui a perdu une grande partie de ses archives. Je voulais donc leur apporter tout notre soutien et nous espérons que toute la lumière sera faite sur ce triste événement. En tout cas, soutien entier à toutes les associations impactées, notamment au comité de jumelage.

**Monsieur le Maire :**

Eh bien, je vais le faire également mais au nom de l'ensemble du Conseil municipal et pas seulement au nom de notre groupe. Pour ce qui est de cette affaire, nous avons déposé plainte. Une première tentative d'incendie a été faite dans la nuit de vendredi à samedi. Nous avons déposé une plainte dès le samedi après-midi. Et malheureusement, lundi matin, ce drame a eu lieu. Heureusement, il n'y a pas eu de blessé et nous avons redéposé plainte pour ce deuxième incendie. Nous allons proposer des locaux temporaires au comité de jumelage. Je rappelle que tous les événements du comité de jumelage sont maintenus (week-end international, etc.) et que nous sommes au plus près de cette association pour faire face à ce drame.

Autre point que je voulais évoquer : il y a eu une tentative de phishing, notamment en ce qui concerne les associations. Beaucoup d'associations ont reçu une tentative de phishing. Nous nous en excusons.

Les services sont en train de travailler sur l'origine de ce phishing. Nous avons communiqué assez vite – et j'en remercie les services – sur la page Facebook de la Ville. Les agents en charge des associations – j'allais dire le nom – ont aussi pris attache de nombreuses associations pour les rassurer et leur communiquer qu'il ne fallait surtout pas répondre à ce mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 30 avril 2026. Je vous remercie. La séance est close.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 18.**

---

**La Secrétaire de séance,**



**Monika BELALA**

**Le Maire,**



**Romain BERTRAND**